

# LA SEMAINE AFRICAINNE



[www.lasemaineafricaine.info](http://www.lasemaineafricaine.info)

N° 4187 du Vendredi 21 Juillet 2023 - 71<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: [lasemaineafricaine@yahoo.fr](mailto:lasemaineafricaine@yahoo.fr)

11<sup>e</sup> EDITION DU FESPAM



## Le Président de la République a lancé les joutes

Lancement officiel du Festival par le Président Denis  
Sassou-Nguesso (P.17)

UDH-YUKI

### Un parti au bord de l'implosion (P.3)

FOOTBALL/DECES DE MAURICE ONDJOLET

### Le foot congolais perd une légende (P.20)

EDITORIAL

### Son 14 juillet...

**ANNONCE**

La Semaine Africaine in-  
forme ses lecteurs qu'elle  
met en location sa salle  
de conférences, ainsi que  
deux bureaux, situés  
au rez-de-chaussée  
de son bâtiment.

**Contacts:** 06 8014203  
06 6619843

**RESULTATS  
DU BACCALAUREAT GENERAL**

**Le taux de  
réussite  
a connu une  
progression  
cette année  
par rapport  
à l'année  
2022  
(P.13)**

EPIDEMIES



### Dolisie sous l'emprise du choléra, de la shigellose et de la fièvre typhoïde

Le ministre de la Santé Gilbert Mokoki (P.3)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT  
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité – Travail – Progrès

## AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC) N° 015 CAB/PDAC/2023

La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Il est entré en vigueur le 30 avril 2018 et sera clôturé le 31 décembre 2023.

Pour faire une évaluation quantitative et qualitative des impacts engendrés par les actions du projet (2018 à 2023) et recueillir le niveau de satisfaction des bénéficiaires, le projet lance le présent avis pour le recrutement d'un cabinet répondant aux critères ci-après :

- être un cabinet de gestion des projets et programmes de développement
- avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la préparation et l'exécution des enquêtes socioéconomiques
- avoir réalisé au moins 2 missions similaires notamment dans l'évaluation des impacts de projets et programmes et les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires.

L'équipe comprendra :

- un chef de mission : un expert spécialisé dans les questions d'impact de projet de développement, ayant un diplôme supérieur (doctorat ou master) en statis-

tiques, démographie, économie, sociologie ou équivalent ; une expérience de 10 ans au moins dans la réalisation des enquêtes et études socioéconomiques ; une bonne connaissance des méthodes d'échantillonnage ;

- Un Spécialiste en Développement Rural (Bac+5) avec une expérience avérée d'au moins 2 missions d'analyse des données de production et de commercialisation des produits agricoles ;

- Un expert en infrastructures rurales (Bac+5) avec une expérience avérée d'au moins 2 missions d'analyse économiques des impacts générées par la construction des infrastructures.

- Un sociologue (Bac+5) avec une expérience avérée d'au moins 2 missions de conduite des enquêtes qualitatives ;

un expert en informatique (Bac+3 au moins), avec une expérience d'au moins 2 missions de gestion des données d'enquêtes (création de masque de saisie, apurement des données, traitement et sortie des tableaux d'analyse...)

Sur cette base, le cabinet sera sélectionné selon la méthode fondée sur les qualifications des consultants (QC) conformément aux Directives de la Banque mondiale relatives à la Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011 ré-

visées en juillet 2014.

Les termes de référence détaillés peuvent être consultés au siège du PDAC ou obtenus par courriel. Les dossiers de candidature seront déposés, au plus tard le **mercredi 26 Juillet 2023**, à l'adresse suivante : Unité Nationale de Coordination du PDAC, Boulevard Denis Sassou Nguesso Mpila, Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88 ; E-mail : pdacmaep@gmail.com, les jours ouvrables, de 8h00 à 16h00.

Fait à Brazzaville, le 07 JUIL 2023

Le Coordonnateur National,



### AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE UNIPERSONNELLE.

Suivant Acte authentique en date à Pointe-Noire, du deux mai deux mil vingt-deux, reçu par Maître Juvénal TSANGOU dont l'Office Notarial est sis 47, Avenue du 15 août 1963, Immeuble M.C.O 1er étage, enregistré au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre le 27 Mars 2023 sous le folio 060/26 n° 2421, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle qui se trouvera régie par l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupe d'intérêt économique et les statuts.

**Objet social** : La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger :

Assistance et accompagnement dans les opérations de fret, transport et dédouanement ; -Importation et exportation de toutes marchandises ; -Exploration et exploitation minière ; -Vente de matières premières ; -Prestation de services : intérim, entretien espaces verts et locaux, jardinage et gardiennage ; -Vente et location véhicules ; -Vente de grumes de bois ; -Promotion immobilière : location, vente et acquisition des biens immobiliers bâtis et bâties ; -Et, généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

**Dénomination sociale** : La société prend la dénomina-

tion suivante : MINAP SARLU.

**Siège social** : Le siège social est fixé à Pointe-Noire, Centre-ville, derrière la Gare, vers l'Hôtel Jean Pierre, B.P : 4676, République du Congo ;

**Durée** : La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Capital social** : Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de Dix Mille (10.000) Francs CFA ; souscrites totalement et libérées intégralement.

**Gérance de la société** : Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur POATI NAYILOTE Jadore Pascal, associé unique, est nommé Gérant pour une durée indéterminée.

**Dépôt légal** : Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 10 Mai 2022.

**Immatriculation** : La société dénommée MINAP SARLU est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro : RCCM : CG-PNR-01-2022-B13-00098.

*Pour avis  
Le Gérant*

### LA SEMAINE AFRICAINE

**Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique**  
**Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)**

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.  
**B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -**

**Président:**

**Mgr Miguel Angel OLAVERRI,**  
Archevêque de Pointe-Noire

**Vice-Président**

**Directeur de Publication / Rédacteur en chef:**

**Albert S. MIANZOUKOUTA**

**Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO**

**Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43**

**Secrétaire de rédaction:**

**Guy-Saturnin MAHOUNGOU**

**06 671 72 20 / 05 575.66.20**

**Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine**

**Service Commercial: Brazzaville:**

**Tél.: 06.660.75.86**

**Pointe-Noire: Chef de bureau**

**Véran Carrhol YANGA**

**05 6977554 / 06 6682472**

**Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05**

**E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr**

**Site Internet:**

**www.lasemaineafricaine.info.**

ATLS

Africa Tax & Legal Services

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA

Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire

RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

-----  
**CONSORTIUM CONGO SIM PIM 2020-2021**

Société de droit Italien au capital de 10 000,00 €

Siège Social : Municipalité de Ravenne, Via Del Trabaccolo N°16 RANA Diving

S.p.A

Immatriculé C.F : 02694210390

-----  
**Succursale de Pointe-Noire : 327, Avenue Marien Nguouabi Immeuble SCI, les cocotiers en face bureaux des nations unies, Pointe-Noire, République du Congo**  
RCCM : CG-PNR-01-2023-B21-00010

#### Ouverture d'une succursale

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 16 Mars 2023, établi en la forme sous seing privé et déposé au rang des minutes d'un Notaire, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 05 juillet 2023, il a été immatriculé une succursale ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : CONGO SIM PIM SERVICES 2020-2021 ;

**Adresse du siège social** : 327, Avenue Marien Nguouabi Immeuble SCI, les cocotiers en face bureaux des nations unies, Pointe-Noire ;

**Objet social** : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tout autre pays :

- Favoriser l'orientation organisationnelle et logistique des adhérents du réseau dans le but d'améliorer le rendement et l'efficacité des phases d'activités ;
- A partager et planifier des stratégies d'approvisionnement de biens et services utiles à la réalisation des objectifs stratégiques communs ;
- A examiner la possibilité de centraliser le service de contrôle de gestion, la trésorerie, ou sa gestion par l'adoption de système informatique adapté ;
- A partager des connaissances spécifiques de chaque adhérent afin de mieux rentabiliser la production ;
- A développer et à consolider les potentialités

- commerciales des adhérents et du réseau ;
- A effectuer des investissements communs entre un, plusieurs ou tous les adhérents ;
- A participer à des programmes de recherche, d'innovation, à des salons, foires, manifestations et autres événements, visant à valoriser la production ;
- Faciliter l'accès des adhérents à des fonds Européens, nationaux, régionaux, à des appels d'offres, à des aides fiscales, financières et autres contributions ;
- A définir des normes communes de qualification et certification en favorisant leur réalisation par les adhérents du réseau ;
- A concevoir, gérer, et développer des projets à réaliser sous forme collective sous la marque commune éventuelle du réseau.

**Durée de vie de la succursale** : 2 ans ;

**Président de la succursale** : Monsieur Alessandro BUFFA.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal d'assemblée Générale Extraordinaire du 16 Mars 2023 sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00699 du 05 juillet 2023.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° CG-PNR-01-2023-B21-00010, le 05 juillet 2023.

Pour avis.

EPIDEMIES

# Dolisie sous l'emprise du choléra, de la shigellose et de la fièvre typhoïde

Depuis quelques semaines, dans la ville de Dolisie (département du Niari), sévit des épidémies de choléra, de shigellose et de fièvre typhoïde, ayant déjà fait 15 morts. Ce qui a conduit le Gouvernement à déclarer la capitale de l'or vert en épidémie. La déclaration sur l'épidémie a été lue par le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, le 17 juillet dernier.

Après analyse de 78 échantillons au Laboratoire national de santé publique, les résultats ont mis en évidence trois types de bactéries, caractéristiques des maladies comme le choléra (15 échantillons positifs), la shigellose (34 échantillons positifs), la toxi-infection alimentaire (63 échantillons positifs), la fièvre typhoïde (2 échantillons positifs), le choléra, la shigellose et la toxi-infection alimentaire à la fois (11 échantillons positifs). Parmi les symptômes, la diarrhée sanguine, les vomissements, la fatigue générale, la fièvre à 39 °C et 40 °C, des douleurs abdominales, des maux de tête.

Le ministre de la Santé a invité toutes les personnes présentant les signes de ces maladies à se présenter le plus tôt possible dans un centre de santé intégré ou l'hôpital le plus proche pour une prise en charge rapide afin d'éviter les complications souvent mortelles.

A ce jour, il a été enregistré 1365 cas suspects à Dolisie avec 12 décès; 16 cas suspects à Pointe-Noire dont 2 décès; 2 cas suspects à Mouyondzi et un cas probable à Brazzaville, décédé. «Les échantillons des cas suspects de Pointe-Noire et de Mouyondzi sont en cours d'acheminement au Laboratoire national de santé publique de Brazzaville pour analyse», a indiqué Gilbert Mokoki. Pour se protéger de ces maladies, le Gouvernement a invité la population à observer les mesures suivantes: se laver régulièrement et correctement les mains à l'eau propre et au savon ou

en utilisant une solution hydroalcoolique avant de faire la cuisine, de manger, de s'occuper d'un bébé, après avoir été aux toilettes, après et avant d'avoir manipulé des aliments; bien cuire les aliments à au moins 70 °C; ne pas manger d'aliments



Le ministre d'Etat Pierre Mabiala mettant dans le seau l'enveloppe du Chef de l'Etat

non cuits à moins qu'ils ne puissent être pelés ou décorqués; laver les fruits et légumes avant leur consommation; boire de l'eau potable; faire les selles dans les toilettes et non à l'air libre; couvrir les aliments cuits et les conserver soigneusement; maintenir toutes les surfaces de la cuisine propre et nettoyer les lieux d'habitation.

Le ministre a rassuré la population que le personnel du ministère de la Santé, en collaboration avec les autorités locales, est à pied d'œuvre sur le terrain pour maîtriser ces épidémies. Il a exhorté la population à faire recours aux services de santé les plus proches, devant tout cas suspect.

Par ailleurs, le Gouvernement a déclaré la ville de Dolisie en



Le ministre Gilbert Mokoki

épidémie de choléra, de shigellose et de fièvre typhoïde.

### Un fonds de solidarité en faveur des malades

Face aux épidémies de choléra, de shigellose et de la fièvre typhoïde qui sévissent à Dolisie, le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncière et du domaine du domaine public, Pierre Mabiala, a réuni à Brazzaville, le 18 juillet dernier, la communauté du Niari, pour le lancement d'une collecte destinée à constituer le fonds de solidarité en faveur des malades.

Pour le ministre d'Etat, devant une telle situation, il faut agir. «Certes, il y a eu déjà quelques frères qui sont passés à Dolisie pour prêter mains fortes, mais cela ne suffit pas. Il faut que nous nous mettions tous ensemble pour montrer notre

détermination et notre élan de cœur et de solidarité vis-à-vis des malades», a-t-il dit.

Pierre Mabiala a indiqué que ceci n'était qu'un commencement. «Nous allons poursuivre l'action. Nous sommes en crise sanitaire, il nous faut agir sans clivage. C'est la solidarité des filles et fils du Niari», a souligné le ministre d'Etat.

Pierre Michel Nguimbi a, quant à lui, expliqué que cette épidémie est probablement un signal qui est donné pour «qu'on puisse régler le problème de l'eau à Dolisie. Les techniques ont largement évolué. Toutes ces maladies sont un problème de salubrité publique. La ville n'est pas propre, il faut qu'on puisse le reconnaître. Le Conseil municipal a le devoir de veiller à la qualité de l'eau. Cela fait partie de ses missions. On a tendance à oublier l'état dans lequel se trouve aussi nos marchés», a-t-il rappelé.

C'est dans un élan de solidarité et d'amour que les filles et les fils du Niari vivant à Brazzaville se sont empressés de déposer leur enveloppe dans les deux seaux transparents placés pour la circonstance.

Le Chef de l'Etat a fait parvenir une somme de 10 millions de F.CFA; Jean Dominique Okemba, 5 millions de F.CFA. Les ministres Emile Ouesso, Pierre Mabiala, ainsi que Pierre Michel Nguimbi ont fait autant.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

## Son 14 juillet...

Le 14 juillet dernier n'a pas été une date quelconque sur le calendrier. C'était, dans la ferveur du FESPAM renaissant, la traditionnelle fête nationale française dont nous avons suivi les belles images de solidarité des nations défilant sur les Champs Elysées, à Paris. Mais ce fut aussi l'occasion de ce rituel qui voit généralement converger vers la Case de Gaulle tout le gratin brazzavillois. Les officiels congolais, français ou expatriés sont venus en nombre écouter le discours de l'Ambassadeur François Barateau.

Une évocation du travail accompli pendant les quatre années précédentes, au Congo et avec les Congolais. Emotion et surprise dans la foule lorsque l'Ambassadeur annonce qu'il en est à son dernier 14 juillet au Congo, puisqu'arrivant à la fin de son mandat. Son successeur sera une femme, Mme Claire Bodonyi «à laquelle, je suis sûr, vous réserverez le meilleur accueil». Un ange passe, une page se tourne, peut-être la meilleure dans la relation toujours particulière entre la France et le Congo.

Naturellement, le roulement des ambassadeurs à leur poste est une chose connue et intégrée. En fonction de l'actualité, celle dont ils sont les acteurs principaux ou celle dont ils sont chargés d'atténuer les effets. Ainsi a-t-on pu parler de bons ou de mauvais ambassadeurs; de bons intermédiaires entre leurs pays d'origine et les pays d'accueil. Pour le cas de M. Barateau, il ne sera pas question de se demander s'il a été bon ou non à son poste. Mais, en attendant de revenir sur ce dossier dans nos colonnes prochainement, il suffit de noter qu'aucune crise majeure n'a affecté la relation France-Congo pendant ces quatre ans.

On peut même soutenir le contraire: c'est au cours de ces quatre dernières années, qu'un Président français, M. Emmanuel Macron, est venu à Brazzaville. La France a également mis son épaulement à la roue pour faciliter les négociations toujours ardues entre le Congo et le Fonds monétaire international. Amateur de rumba, l'ambassadeur Barateau peut aussi s'enorgueillir d'une relance du secteur culturel au Congo où la France s'engage à restaurer le CFRAD, par exemple. Nombre de nos artistes comptent parmi les amis de la France dont ils ont reçu un coup de main pour l'épanouissement de leur art ou de leur talent.

Mais, naturellement, la relation entre la France et le Congo, et même plus généralement entre la France et l'Afrique est loin de se limiter aux poignées de main entre braves. Entre elles a toujours plané l'ombre d'un passé dont certains ne veulent voir que les écueils, surtout en temps de disettes. De ce point de vue, l'Ambassadeur Barateau peut se targuer d'avoir toujours eu les extincteurs à portée de main, pour maîtriser tout départ de feu éventuel.

La Semaine Africaine salue un ami qui s'en va, et lui souhaite une carrière prospère là où il sera appelé à servir avec, toujours, cet humanisme ruisselant qui est aussi sa marque de respect des autres. «Les départs ne sont pas la dimension la plus agréable du métier de diplomate», a affirmé l'Ambassadeur. Mais la diplomatie est aussi «l'arme» efficace pour desserrer les nœuds coulant des crispations qui s'annoncent. Il y faut de la compétence, c'est-à-dire, encore une fois, de l'humanisme en action.

Albert S. MIANZOUKOUTA

lité au parti. La candidature de Maixan Serge Backana Kolélas ne pouvait pas être retenue, ce dernier a postulé contre le parti à l'élection législative de 2022», a expliqué Cyr Rodrigue Mayanda, secrétaire général du parti et candidat en lice. Pour lui, il y a certaines forces qui veulent leur imposer des candidatures contre le gré du parti, «ce parti n'acceptera pas un diktat de l'extérieur».

Une partie de la plénière, par contre, voulait la participation des neuf candidats déclarés. Seul le congrès pouvant prononcer l'exclusion d'un candidat. Or la note qui exclut les trois candidats n'était pas issue du congrès.

D'après un congressiste, il existerait un conflit d'intérêt: «Le bureau politique n'est pas légitime devant le congrès. En son sein, il y a des candidats qui se sont retrouvés pour invalider la candidature des autres candidats», a-t-il indiqué.

Des chants hostiles réclamant le retrait de Pascal Nguanou de la direction des travaux gagnent la salle.

«Les textes fondamentaux révisés quelques minutes

auparavant, toutes les candidatures devraient être acceptées», a lancé un congressiste. Les émotions et la passion ont pris le dessous sur la raison. Le congrès a été suspendu et reporté sine die.

Depuis la mort de Guy-Brice Parfait Kolélas, de fortes dissensions internes secouent son parti ces deux dernières années. Faute d'unité et de cohésion, l'UDH-Yuki vient de rater le rendez-vous de se trouver un nouveau leader et prouver aux yeux de tous que le parti est sur la voie de l'assainissement.

Ses nombreux militants et sympathisants qui fondaient leurs espoirs sur ce congrès sont déçus. «On doit élire un président qui doit amener le parti là où le peuple l'attend, à la présidence», dit l'un d'eux.

«Que les choses s'améliorent afin que nous affrontions un peu ce régime pour un bon changement sur le plan social. Pour que le Congolais se retrouve comme il faut», poursuit un autre.

Jean Pascal MONGO-SLYHM (Stagiaire)

UDH-YUKI

## Un parti au bord de l'implosion

Formation de l'opposition, l'Union des démocrates et humanistes (UDH-Yuki) a organisé son congrès extraordinaire les 10 et 11 juillet derniers au Palais des congrès pour désigner son président. Guy Brice Parfait Kolélas, son président-fondateur, est décédé en mars 2021, au lendemain de la présidentielle. Mais les discussions ont tourné court: le congrès a été suspendu.

Placé sous le thème: «Dans l'unité et la cohésion, l'UDH-YUKI en marche», les 748 congressistes venus des différents départements sous la conduite de Pascal Nguanou, premier vice-Président du parti, n'ont pu accorder leurs violons, 2 ans après le décès de leur président fondateur, Guy-Brice Parfait Kolélas. Une minute de silence a été observée en son honneur.

Dans la salle, l'ambiance était très électrique. Prenant la pa-

role, Pascal Nguanou, dans un discours interrompu par des acclamations, a donné le ton. «Nous devons rénover notre parti, nous donner de nouveaux dirigeants. Nous avons le devoir de fructifier, de consolider et de développer ce parti. Faisons de l'UDH-Yuki non pas un fonds de commerce, mais un instrument de lutte au service du peuple congolais», a-t-il déclaré.

Au cours des travaux, une dissension a éclaté à cause de l'éviction de trois candidats sur



Le présidium

les neuf en lice, pour briguer la présidence du parti, au motif qu'ils ne remplissaient pas les critères fondamentaux. Parmi eux, il fallait avoir au moins quatre ans de vie active dans les rangs du parti; avoir une connaissance approfondie du

fonctionnement et de l'idéologie du parti; avoir une expérience politique effective; faire preuve d'une compétence avérée; être à jour de ses cotisations statutaires.

Or, «nous avons parmi les candidats, ceux qui n'ont jamais mi-

PARLEMENT

# L'Assemblée nationale se met au numérique

L'Assemblée nationale a organisé le 12 juillet dernier la Journée du numérique couplée au lancement officiel du site internet et de la chaîne web YouTube. C'était sous le patronage d'Isidore Mvouba, son président.

L'ère du numérique a créé un nouveau monde qui bouleverse la société contemporaine. «Le numérique n'est pas seulement l'histoire des nombres. Il est devenu, de nos jours, un art, un large espace où cohabitent de manière harmonieuse et intelligente, l'informatique, les réseaux, les ordinateurs, les smartphones, les tablettes, les données et bien d'autres contenus. Désormais, cet écosystème fait partie intégrante de notre quotidien. Il est plus qu'une constante majeure de notre vie. C'est en soi les défis et challenges de l'heure. Pas un pas sans numérique, serait-on tenté de dire ! A l'heure de cette révolution numérique, il est indispensable que notre institution s'approprie pleinement ces avancées technologiques et en fasse un outil du travail parlementaire de premier plan, dans un monde connecté», a déclaré Isidore Mvouba.

C'est l'ambition qu'il s'est donnée depuis son élection à la présidence de l'Assemblée nationale, pour armer cette Chambre aux impératifs de la modernité. «Honorables députés et chers collègues, aujourd'hui, tout respire numérique et celui qui s'en éloigne ne peut s'informer, communiquer, et encore moins travailler avec efficacité et efficacité. L'univers du virtuel appelle de notre part une stratégie efficace afin de mieux travailler, communiquer et échanger, selon l'air du temps... C'est pourquoi, notre chambre, à l'image de nombreuses institu-

tions de la République, se dote ce jour d'une vitrine assurant sa visibilité: le site web et la chaîne web YouTube», a-t-il ajouté.

Joseph Kignoumbi Kia-Mbougou a fait une présentation du site dont la matérialisation est la volonté du bureau de l'Assemblée nationale d'améliorer la communication pour être plus près des populations. «Ce site précède plusieurs autres projets communicationnels qui permettront de dématérialiser le travail parlementaire au sein de notre chambre, d'inspirer notre confiance et de maîtriser notre communication», a-t-il indiqué.

Le directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), Louis Marc Sakala, a, pour sa part, évoqué les mails professionnels dont les députés disposent désormais.

Tout en établissant la différence entre un mail personnel et un mail professionnel, il a indiqué que le site de l'Assemblée nationale est hébergé non pas à l'étranger, mais au Congo, au sein du Datacenter de l'ARPCE. «Un ensemble de serveurs connectés qui permettent de stocker les données sensibles de l'Etat», a rassuré Louis Marc Sakala.

Pour accompagner l'Assemblée nationale, «nous avons choisi la solution Zimbra. C'est un outil de collaboration qui permet d'avoir plusieurs services au même moment Pas uniquement



Isidore Mvouba recevant son ordinateur des mains de Mme Destinée Hermella Doukaga

les adresses mails, mais un système d'adresses mails complètes, la gestion de vos contacts directement dans votre ordinateur, la possibilité de programmer les réunions directement depuis votre ordinateur, le partage de fichiers, la gestions des projets et le partage des tâches depuis la plateforme que nous avons installée», a-t-il expliqué. En clôture des travaux, Isidore Mvouba a fait savoir que le portail web de l'Assemblée nationale sera un site internet de qualité, «une plateforme dynamique mise en œuvre pour répondre aux défis des temps nouveaux. C'est une avancée majeure qui porte notre espérance et qui signe notre foi en un avenir de progrès. Désormais notre institution dispose d'une chaîne web dénommée «Assemblée nationale Congo». Le site web et la chaîne YouTube de l'Assemblée nationale sont autant d'outils de communication de base à l'ère du numérique où l'intelligence des machines avance à pas de géant. C'est pourquoi le débat, aussi passionnant qu'inquiétant, qui résulte de l'intelligence artifi-

cielle ne pourrait être ignoré par notre institution. Au titre de notre progression vers le numérique, l'on peut citer la messagerie professionnelle qui favorisera au mieux la communication et la fluidité de l'information au sein de notre chambre», a-t-il estimé. Il a annoncé la création prochaine d'une page officielle Facebook de l'Assemblée nationale. «Facebook est le réseau social qui compte près de trois milliards d'utilisateurs actifs par mois. Il est le plus utilisé dans le monde. Tous ces outils ont vocation à favoriser la mise en place imminente d'un système de gestion intégrée, d'un réseau Intranet. Numériser le système de gestion des ressources humaines, numériser le système financier et comptable, numériser les autres ressources parlementaires et documentaires devrait être un objectif des tout-prochains mois et pourquoi pas des tout-prochains jours, car le temps nous est compté pour ne pas rater le train de l'histoire», a conclu Isidore Mvouba.

Cyr Armel YABBAT-NGO

parlementaires, a pris acte de leur prestation de serment et les a renvoyés à leurs fonctions.

Le président de l'Assemblée nationale les a exhortés à faire montre

BANQUE MONDIALE

## Alléger le fardeau des subventions aux carburants fossiles

Le bureau de la représentation du Groupe de la Banque mondiale en République du Congo a tenu une séance de travail le 6 juillet 2023, avec les membres des Commissions économie, finances et contrôle de l'exécution du budget des deux chambres du Parlement. La question de la réforme des subventions aux carburants fossiles et du renforcement des finances publiques du Congo pour une croissance inclusive et un développement durable étaient au centre des travaux.

La délégation du bureau de la Banque mondiale était conduite par Vincent Tsoungui Belinga. De ces échanges, il est ressorti que le Congo doit alléger le fardeau budgétaire des subventions aux prix des carburants afin de réorienter ce gap dans des dépenses plus durables et équitables.

Les subventions aux carburants fossiles représentent une charge budgétaire importante pour le Congo. «Elles sont profitables aux plus riches de la population congolaise, représentant 10% de leur consommation, soit 77% du diesel et 73% de l'essence dans le pays; alors que les plus pauvres utilisent moins de 1%. En outre, le secteur pétrolier est toujours prédominant au Congo et le restera pendant au moins la prochaine décennie, mais le pays gagne de moins en moins de la vente de son pétrole, principale source d'exportation et de recettes fiscales. Le pétrole congolais est vendu en dessous du prix du marché international. Le pays ne reçoit que 25% à 27% de son pétrole. Par contre, la règle est de recevoir 50%. La priorité dans tout ça serait de maximiser les recettes publiques du secteur pétrolier si l'on veut créer de l'espace budgétaire. Or, les recettes publiques du secteur pétrolier ont diminué par rapport au PIB pétrolier et aux exportations de pétrole. En revanche, la réforme des subventions aux carburants fossiles doit être accompagnée d'un programme pour atténuer l'impact de ces coûts élevés de l'énergie sur les ménages vulnérables. Ce qui revient à dire que les principes généraux pourraient être tirés de l'expérience des pays qui ont procédé aux ajustements des prix des carburants socialement acceptables et avec un impact limité sur les couches vulnérables», a-t-il expliqué.

Il est question, a-t-il poursuivi, d'engager des consultations avec des parties prenantes et mener des campagnes de communication, de calibrer les ajustements de prix par produit pétrolier. En ce qui concerne les finances publiques, le pays doit renforcer les filets de protection sociale, améliorer la transparence de la gestion des finances publiques, augmenter les dépenses sociales publiques et accroître les investissements publics structurels productifs».

En ne consacrant que 3,6% de son PIB aux dépenses publiques d'éducation, Vincent Tsoungui Belinga pense que ce taux est très faible par rapport à la moyenne de 4,3% de l'Afrique subsaharienne. «Ce qui revient à dire que le Congo doit améliorer ses dépenses publiques au profit du secteur éducatif.

Les dépenses d'investissement sont passées d'un pic de 24% du PIB en 2014 à moins de 4% entre 2018 et 2020, ce qui a freiné l'activité économique non pétrolière du Congo. En revanche, les dépenses courantes ont continué de croître au cours de la période 2015-2020, conformément à des fortes augmentations des paiements d'intérêt, de la rémunération des fonctionnaires et des subventions des transferts, en particulier à la Congolaise de raffinage (CORAF), une société publique de raffinage de pétrole, pour compenser les pertes liées au gel des prix du carburant et à la Centrale électrique du Congo (CEC), une compagnie publique d'électricité».

«L'économie congolaise a renoué avec la croissance en 2022, tirée par le secteur non pétrolier. Mais, il y a eu la forte augmentation des dépenses consacrées aux subventions de l'énergie qui a entraîné un déficit primaire non pétrolier plus important», a-t-il déploré. S'agissant de la revue des finances publiques, il a indiqué que celle-ci est réalisée dans le cadre des efforts plus larges du groupe de la Banque mondiale pour soutenir l'amélioration de la gestion budgétaire en République du Congo. «La réalisation d'une revue des finances plutôt qu'une revue des dépenses publiques se justifie du fait que la mobilisation des recettes est essentielle pour que le Congo rétablisse la viabilité budgétaire».

Eben Ezer OKABA-YOULOU (Stagiaire)

RUSSIE-CONGO

### Session de formation en faveur du personnel médical congolais

L'Agence Fédérale Russe Rossotrudnchestvo (Agence représentée par la Maison Russe) initie une formation continue du personnel médical au Congo. Cette session va être assurée par les experts de l'université fédérale du Caucase du Nord de Russie, du 07 au 12 août 2023 à Brazzaville.

L'objectif est celui de renforcer les capacités des participants à l'évaluation des résultats de l'imagerie médicale visant à diagnostiquer et à traiter les maladies, comment administrer les soins d'urgence thérapeutique et chirurgicaux dans les hôpitaux, porter assistance aux victimes des blessures en tenant compte des connaissances théoriques et pratiques en orthopédie et traumatologie... Des dispositifs médicaux modernes seront utilisés lors des travaux et les attestations de formation continue seront délivrées aux participants. A rappeler qu'en novembre dernier une formation similaire avait rehaussé le niveau de plus de 100 médecins diplômés de la RDC voisine.

«L'agence Rossotrudnchestvo apporte sa contribution au développement dans les pays amis. Nous nous réjouissons du fait que cette initiative ait été bien accueillie par le Gouvernement congolais», a souligné le communiqué officiel de la partie russe.

Philippe BANZ

COUR CONSTITUTIONNELLE

## Les neuf membres ont prêté serment

Après la prestation de serment devant le Parlement réuni en congrès, sous la présidence d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, et en présence de Pierre Ngolo, président du Sénat, et d'Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, les neuf nouveaux membres de la Cour constitutionnelle ont été installés dans leurs fonctions par Florent Ntsiba, ministre d'Etat, directeur de cabinet du Président de la République. C'était le lundi 10 juillet 2023, au siège de l'institution.



Les membres de la Cour constitutionnelle autour de Florent Tsiba et deux membres du Gouvernement après leur installation

La cérémonie s'est déroulée en présence des ministres Aimé Ange Wilfrid Bininga, Garde des sceaux, ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, et Léon Juste Ibombo, des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

Sept membres de la Cour ont été reconduits et deux nouvellement nommés. Il s'agit de Mme Virginie Shéryl Ndesabeka et d'Albert Mbon.

Le renouvellement des membres de la Cour fait suite à l'expiration de leur mandat. Auguste Iloki, président de la Cour constitutionnelle, a invité l'ensemble des membres

à s'approprier de l'engagement du serment, «dont les termes venaient de nous être rappelés par le président du Parlement réuni en congrès. Pour garantir l'exécution rationnelle de nos missions constitutionnelles, je vous invite, membres de la Cour constitutionnelle, à la disponibilité et à la performance pour améliorer nos prestations, nonobstant l'exercice d'autres activités annexes, légalement autorisées. Je vous encourage à cultiver, à développer et à pérenniser l'esprit d'équipe pour tirer profit des qualités intrinsèques

de chacun, celui de servir la Cour constitutionnelle et la République du Congo», a-t-il déclaré.

Peu avant leur installation, les neuf membres de la Cour ont prêté serment devant le Parlement réuni en congrès. «En vous engageant à exercer scrupuleusement vos fonctions, en toute responsabilité et impartialité, vous vous inscrivez comme les plénipotentiaires de la République et du Président de la République, dans le cadre du strict respect de la Constitution du 25 octobre 2015», a déclaré Isidore Mvouba qui, au nom des

de savoir-faire dans leur rôle d'organe consultatif sur les sujets de leur compétence.

«Votre qualité de juges électoraux vous confère le rôle de contrôle et de régulation, lors des consultations électorales, garantissant le respect des principes démocratiques et constitutionnels, concernant la sincérité du vote, l'égalité des citoyens, la justice et le respect du pluralisme politique», a rappelé le président du Parlement réuni en congrès.

ENTREPRENEURIAT

# Brazzaville abritera la 12<sup>e</sup> édition du FIED

Prélude à la 12<sup>e</sup> édition du Forum international des femmes entreprenantes et dynamiques (FIED), qui se tiendra à Brazzaville, au centre international de Kintélé, du 23 juillet au 5 août 2023, Mme Djelika Yeo, présidente-fondatrice du FIED, a animé le vendredi 14 juillet dernier une conférence de presse pour annoncer l'événement. C'était en présence de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, et de Mme Marlyn Mouliaus, présidente du comité scientifique du FIED.



Les officiels

Placée sous le patronage de Mme Antoinette Sassou-Nguesso, cette 12<sup>e</sup> édition se tiendra sous le thème: «Accompagner les entreprises africaines pour renforcer les capacités des filières de transformation accélératrices du made in Africa».

Au programme de cette rencontre: des panels de réflexion et de solutions, d'opportunités d'affaires, de promotion des PME/PMI, de réseautage, la nuit du mérite, des expositions-ventes. La présidente du comité scientifique du FIED a fait l'histoire de la création de leur Forum qui se déroule chaque année. Elle a exhorté les femmes congolaises à se lancer dans l'entrepreneuriat. «On peut partir de rien pour devenir quelqu'un», a déclaré Marlyn Mouliaus.

Pour sa part, Mme Djelika Yeo a remercié le Chef de l'Etat et son épouse pour avoir permis l'organisation de ce Forum à Brazzaville. «Le FIED est un bijou qui arrive au Congo. On a constaté que les femmes ont du mal à se mettre ensemble pour réussir. On se combat pour rien. Nous devons être soudées pour aller de l'avant. On ne doit pas passer notre temps à demander

ou à frapper à la porte, mais plutôt à aller dans le domaine de l'entrepreneuriat», a-t-elle conseillé.



L'assistance

Elle a indiqué que le FIED est là pour partager les expériences avec les femmes congolaises dans un esprit d'équipe et d'un partenariat gagnant-gagnant. «Ce Forum est celui des solutions», a-t-elle fait savoir.

«Le FIED pose ses valises à Brazzaville grâce à la volonté du Gouvernement d'accélérer la promotion des PME, la diversification de l'économie, de rassurer sur le climat des affaires et d'offrir les opportunités aux Congolaises qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat», a précisé la ministre Jacqueline Lydia Mikolo.

C'est une opportunité pour le pays, a-t-elle affirmé. «Cela participe de la volonté du Congo de ne pas être en reste à l'orée de la ZLECAF et face à l'AGOA, d'accélérer le made in Congo et Africa. Le FIED, c'est aussi les investisseurs qui viendront pour échanger et accompagner les porteurs de projets et d'entrepreneuriat. C'est des formations, la découverte d'autres produits, des partenariats. C'est une opportunité pour les entrepreneurs Congolais de vendre leur savoir-faire, leurs produits et leurs services».

La ministre a invité les entrepre-

neurs congolais à venir au FIED apprendre et s'informer sur ce que le Gouvernement met à leur disposition et sur ce que le secteur privé peut offrir.

A noter que le FIED est une plateforme multisectorielle d'échanges, de partage d'expérience, de co-construction, d'opportunités d'affaires et de promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural et urbain. C'est également un outil de développement au service des Gouvernements, des dirigeants et le canal privilégié de promotion du secteur privé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COMPETENCES DES JEUNES

## Le Gouvernement propose un cadre innovant

Un panel de discussion sur les outils de développement et des compétences des jeunes, un partage d'expérience et un village des compétences ont été organisés par le ministère en charge des questions de formation qualifiante et d'emploi, samedi 15 juillet 2023 à la Préfecture de Brazzaville.

les auspices du directeur de cabinet du ministre de la Jeunesse, des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et

C'était à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des compétences des jeunes. Une journée proclamée le 15 juillet 2014 par les Nations unies, l'idée étant de mettre en lumière l'importance de la transmission aux jeunes des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. Les discussions tournaient autour du thème général retenu cette année par les Nations unies: «Former les enseignants, les formateurs et les jeunes pour un avenir transformateur», et du thème national: «Développer les compétences des jeu-



L'assistance était nombreuse dans la salle

nes pour un avenir transformateur» Des heures durant, les travaux se sont déroulés sous

de l'emploi, Charles Makaya. De l'entrepreneuriat et l'auto-emploi, aux changements dans les profils professionnels des jeunes et des compétences demandées au Congo, en passant par plusieurs autres modules, des jeunes ont partagé leurs expériences.

Les débats entre les panélistes et les participants, constitués des jeun-

es, des cadres du ministère en charge de la Formation qualifiante et de l'emploi et des universitaires, ont été animés dans une démarche de questions-réponses. Il était question d'offrir aux jeunes étudiants, universitaires, diplômés et chercheurs d'emploi, dont certains sont aux abois, un cadre de réflexion sur les compétences innovantes requises pour accéder au monde du travail.

«Le gouvernement est dans son rôle, celui qui consiste à déployer toutes les initiatives pour permettre aux jeunes de régler les grands défis auxquels ils sont confrontés, c'est-à-dire celui de leur autonomisation, donc formation, avoir un emploi décent, avoir des revenus pour pouvoir vivre. Et c'est ce que le gouvernement de la République, au travers le ministère de la Jeunesse s'emploie à faire tout le temps», a conclu Charles Makaya, avant d'ouvrir le village des compétences où des jeunes ayant bénéficié d'une subvention ont mis en lumière leur savoir-faire.

G.-S.M.

## COUP D'OEIL EN BIAIS

### Inflation: le Gouvernement est à la peine

Il n'y a pas que l'augmentation du prix de l'essence Super qui met sous pression le Gouvernement congolais. Depuis le 12 juillet dernier, l'inflation est de nouveau au cœur des préoccupations de l'exécutif, avec les annonces d'augmentation des prix du ciment par Dangote Cement et de la bière par Bralico. Le prix de la tonne de ciment de type 32.5R est passé de 67.000 à 84.950 francs CFA et celui de type 42.5R de 72.000 à 89.950 francs CFA à Brazzaville, alors qu'à Pointe-Noire la tonne de type 32.5R passe de 65.000 à 82.950 francs CFA et celui de type 42.5R de 70.000 à 87.950 francs CFA. Quant à Bralico, les bières qui, jusque-là, coûtaient 500 francs CFA la bouteille sont désormais vendues à 550 francs à Pointe-Noire et à 600 francs CFA à Brazzaville, Dolisie et Oyo. Dangote Cement justifie ses augmentations par la «flambée des coûts des matières premières sur le marché mondial», tandis que Bralico brandit la «hausse des droits d'accises». Le Gouvernement dit être étonné, et accuse les deux industriels d'avoir lancé «unilatéralement» l'augmentation des prix. Il les a enjoint «de revenir sans délais aux anciens prix». Et si, comme le pensent certains, le Gouvernement redoute plutôt le ressenti et la colère des Congolais sur le sujet?

### Psychose de l'épidémie de shigellose

Il y a une vraie psychose qui s'est installée dans le pays, après le décès de douze patients frappés par la shigellose et d'autres épidémies, dites «maladie des mains sales», à Dolisie, chef-lieu du département du Niari, au sud du pays. Les infortunés présentaient des symptômes comprenant une forte fièvre, des céphalées, des douleurs abdominales, des vomissements, l'asthénie physique, etc. Au 11 juillet dernier, plus de 1000 cas suspects ont été enregistrés, selon des sources hospitalières. Dans les rues de la capitale de l'or vert, la progression de la maladie inquiète, l'épidémie est devenue le principal sujet de discussion des habitants. Les lits des structures sanitaires débordent de cas suspects de la terrible maladie. Les cas ne cessaient d'arriver au moment où on bouclait ce journal. Maintenant, l'épidémie a dépassé les frontières de Dolisie, elle menace aussi les autres départements. Ainsi, à Pointe-Noire, par exemple, six cas auraient été notifiés, dont deux décès; à Brazzaville, un cas notifié au CHU-B (Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville), enfin deux cas suspects dans la Bouenza. La mobilisation devient urgente.

### Résultats du bac technique : le cru 2023 moins bon que celui de 2022

Cette année, le baccalauréat technique est marqué par une légère baisse globale du taux de réussite. D'après les résultats publiés le 12 juillet dernier, soit un mois après le lancement des épreuves écrites, seulement 6.788 candidats ont été déclarés admis sur les 17.719 présentés, soit seulement 39,05% de taux de réussite. Plus d'un point de différence entre l'an dernier (40,54%) et cette année. Le bac technique serait-il devenu plus dur ou le niveau des lycéens aurait-il baissé?

### La circulation nocturne est-elle interdite à Brazzaville ?

Certains policiers érigent devant leurs commissariats des barrages de contrôle, la nuit, pour vérifier les pièces de bord des véhicules qui circulent par les heures tardives. Seulement, les abus de manquent pas. Un jeune qui se rendait à une veillée mortuaire à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, a été interpellé et retenu pendant un quart d'heure, au motif qu'il n'avait pas de pièce d'identité. Au fait, d'après lui, c'est parce qu'il n'avait pas de quoi payer qu'il aurait été longtemps retenu. N'est-ce pas là une entrave à la libre circulation ?

### Au fait, que se passe t-il à l'hôpital Mère enfant Blanche Gomes ?

Une mère accourue pour porter à manger à une parente ayant accouché par césarienne a dû patienter trois heures avant que la grille s'ouvre. L'agent qui détenait la clé était parti en promenade... À son retour, il a fallu subir l'épreuve de la fouille du panier. Au bout du compte, la nourriture est arrivée à destination après quatre heures et des tripatouillages peu hygiéniques...

LA SEMAINE AFRICAINE, VOTRE JOURNAL

MINISTÈRE DU COMMERCE, DES  
APPROVISIONNEMENTS ET  
DE LA CONSOMMATION

-----  
C A B I N E T  
-----

RÉPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès  
-----

Brazzaville, le 14 JUIL 2023

N° 00120 / MCAC - CAB

Le Ministre d'État,

A

Messieurs les Directeurs Généraux  
des Brasseries et Cimenteries  
du Congo  
Brazzaville

Objet : Prix du ciment et des boissons

Messieurs les Directeurs Généraux,

Il nous est revenu que vous avez unilatéralement publié les nouveaux prix de vos produits.

Nous vous enjoignons par la présente de revenir sans délais aux anciens prix et de poursuivre les discussions en cours avec le gouvernement jusqu'à l'obtention d'un compromis.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs Généraux, l'expression de mes salutations distinguées.



**Alphonse Claude N'SILOU.-**

SOMMET DE L'OTAN

# Promesse d'un soutien militaire à Kiev

Au cours du sommet de l'Organisation du traité pour l'atlantique nord (OTAN) organisé à Vilnius en Lituanie, un plan d'engagements à long terme pour la sécurité de l'Ukraine a été présenté par les Occidentaux. Les pays du G7 ont dévoilé mercredi 12 juillet 2023 en marge de ce sommet, une initiative multilatérale visant à donner à l'Ukraine des assurances de sécurité, avec l'objectif de renforcer ses défenses contre la Russie et de dissuader Moscou de mener de nouvelles agressions.



Les dirigeants des Etats membres de l'OTAN font bloc en faveur de l'Ukraine

Cette initiative comprend des livraisons d'équipement militaire sophistiqué, de la formation, du partage des renseignements et de la cybercriminalité, ont indiqué de façon commune les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France, le Canada, l'Italie et la Grande Bretagne, ainsi que l'Union européenne. En contrepartie, l'Ukraine

s'engage à améliorer sa gouvernance, notamment par le biais des réformes judiciaires et économiques et d'une plus grande transparence. Dimitri Peskov, porte-parole du Kremlin avait précédemment jugé la perspective d'une telle initiative de grave erreur qui pourrait s'avérer très dangereuse, notamment en Europe. Présent à Vilnius à l'occasion

de ce sommet, le Président ukrainien Volodymyr Zelensky a quant à lui, affirmé que les garanties de sécurité du G7 étaient un signal important, mais qu'elles ne pouvaient pas remplacer une adhésion à l'Alliance atlantique. La déclaration du G7 estime des observateurs, «constitue un cadre en vue de la conclusion ultérieure d'accords

bilatéraux entre ses Etats membres et Kiev détaillant les armes qu'ils fourniront». Huit autres pays membres se sont joints à cette initiative, selon Madrid: l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal, l'Islande, la Norvège, le Danemark, la Pologne et la République tchèque.

Alain-Patrick MASSAMBA

KENYA

# Faire le point sur l'intégration régionale du continent

La 5<sup>e</sup> réunion de coordination entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, s'est achevée dimanche 16 juillet 2023 à Nairobi, au Kenya. Elle avait pour objectif de faire le point sur l'intégration régionale du continent africain.



L'intégration de l'Afrique reste un défi majeur

Plusieurs Chefs d'Etat, des ministres et des délégués étaient rassemblés. Les Présidents des Comores, du Kenya, d'Egypte, du Sénégal, de la RDC, de Djibouti, du Gabon ou encore du Nigeria étaient présents. Outre l'intégration économique sous-régionale qui était

au coeur du programme, les questions sécuritaires se sont elles aussi invitées aux échanges. Dans son allocution, le Prési-

dent de l'Union des Comores et Président en exercice de l'Union africaine, Azali Assoumani a déploré «une Afrique en proie aux fléaux de la divi-

sion et des conflits sanglants». Il a, entre autres, cité la crise à l'Est de la RDC, un conflit qui déstabilise la région, voire l'Afrique tout entière. Le Président congolais Félix Tshisekedi, a discuté de cette crise avec son homologue kényan William Ruto en marge de la réunion, et s'est dit optimiste. «Nous saisissons chaque opportunité pour consolider la paix», a affirmé le Président Ruto. De même, il a indiqué avoir discuté de la crise soudanaise avec le Chef de l'Etat égyptien, le dimanche 16 juillet. «Nous allons tous les deux, avec d'autres pays, travailler à mettre fin au conflit au Soudan», a-t-il déclaré.

A.-P. MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

# La campagne référendaire lancée

Après avoir écarté la présidente de la Cour constitutionnelle qui lui tenait tête, Faustin Archange Touadéra a désormais la voie ouverte pour espérer s'éterniser au pouvoir.



Les électeurs centrafricains sont attendus prochainement aux urnes

Ce, grâce à un référendum qui non seulement lui permettra de briguer un troisième mandat de sept ans, cette fois-ci, mais surtout de se présenter indéfiniment à chaque élection présidentielle. C'est ainsi qu'il a procédé samedi 15 juillet dernier à Bangui, au lancement de la campagne référendaire dont le vote est prévu pour le dimanche 30 juillet prochain. Dans la capitale politique centrafricaine, cette campagne est particulièrement animée entre les partisans du «oui», du «non» et ceux qui appellent au boycott du scrutin. Malgré le boycott d'une partie de l'opposition, le Mouvement coeurs unis (MCU) du président Touadéra et ses alliés tiennent des

meetings animés. Face à eux, deux partis de l'opposition: le Mouvement démocratique pour le renouveau centrafricain (MDREC) de Joseph Bendounga et l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) de Michel Amine. Les autres opposants réunis au sein

du Bloc républicain pour la défense de la Constitution (BRDC), boycottent la campagne et le scrutin qu'ils qualifient de mascarade. A Bangui, des centaines de partisans du MCU organisent des meetings dans les lieux publics et les carnivals dans

les rues. Au bord des routes et sur des panneaux publicitaires, on lit des messages relatifs au référendum. «Nous, nous avons décidé de soutenir le Chef de l'Etat pour la simple raison qu'il y a des manquements dans la Constitution centrafricaine, et maintenant, il nous a donné le top pour la modification. Certainement ça va changer beaucoup de choses», a indiqué Romain, un partisan favorable au projet de la nouvelle Constitution. Mais pour Samuel Bissafi, directeur de cabinet du président de l'UNDP qui appelle à voter «non», «la position de l'UNDP, l'analyse de tout ce document pousse à dire «non». Non à une dérive dictatoriale qui va replonger le pays dans ce qu'on appelle le chaos». Dans certains quartiers de Bangui, les militants du BRDC maintiennent le mot d'ordre de boycott. Elisée confie: «Nous n'allons prendre part, ni à la campagne, ni au scrutin et tout ce que nous ferons après, c'est dire au peuple centrafricain de ne pas y participer». La campagne pour le référendum lancée le 15 juillet prendra fin, vendredi 28 juillet et le dimanche 30 juillet interviendra le vote des électeurs.

Gaule D'AMBERT

FRANCE-CONGO

# Rouen a accueilli les premières Journées économiques et mémorielles

Le député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Rouen et président du groupe d'amitié France-Congo, Hubert Wulfranc, l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo en France Rodolphe Adada et le directeur de l'IFMV et de l'association Brazzaville, capitale de la France libre Brice Arsène Mankou, ont organisé le 7 juillet 2023 à Rouen en France, les premières Journées économiques et mémorielles France-Congo-Normandie. Elles ont été placées sous



La France et le Congo ont croisé leurs vues à Rouen (Normandie)

le thème: «Découvrir le Congo aujourd'hui pour y investir demain».

Après les allocutions de Marien Fauney Ngombé, président des Ateliers citoyens du Congo, de Hubert Wulfranc, président du groupe d'amitié France-Congo, de Rodolphe Adada, ambassadeur du Congo en France ainsi que le mot de bienvenue de Mamadou Diallo, conseiller municipal délégué représentant le maire de Rouen (Normandie), les participants ont suivi trois panels constitués des exposés de différents conférenciers.

Le Panel 1 ayant pour thème: «Brazzaville, capitale de la France libre et les possibilités d'un tourisme mémoriel», avait pour conférenciers Thierry Tassez, maire de Verquin, initiateur de la stèle Brazzaville, Jacques Dutheil, ancien militaire de l'armée française à Brazzaville, Brice Arsène Mankou, directeur de l'IFMV et de l'association Brazzaville, capitale de la France libre, Mme Nadège Abomangoli, députée de Seine St Denis et Ferréol Ngassackys, député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Poto-Poto à Brazzaville et président du groupe d'amitié Congo-France.

Le Panel 2 intitulé: «Les Congolais de France et l'entrepreneuriat: Comment être acteur du développement local ici et là-bas», a eu pour intervenants Christian Milebe, enseignant chercheur et conseiller auprès du bureau de la CAPCOS, référent opération décentralisée, Marien Ngombé, président du Think Thank, Ateliers citoyens du Congo (ACC), Mme Agnès Ounounou, entrepreneure sociale et présidente du Haut conseil représentatif des Congolais de l'étranger (HRCE).

Le Panel 3 portant sur l'Union portuaire et l'outil de la formation au service du Congo a eu trois intervenants: Philippe Dehays, PDG du Groupe Centrimex, président de l'UPR, Thomas Courtier, directeur de l'Union portuaire de Rouen et Emmanuel Brouiller, consul honoraire du Congo en Normandie.

Brice Arsène Mankou, originaire du Congo est par ailleurs enseignant à l'université de Rouen Normandie et à Sciences Po, Campus de Reims, chercheur associé au laboratoire des Dynamiques sociales (DYSOLAB), université de Rouen Normandie et membre du Comité de lecture de la revue internationale Les Cedimes.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

Tarifs d'abonnement		
	<u>Congo</u>	182 Euros
		Autres pays d'Afrique
6 mois	Retrait sur place: 15.600	96 Euros
	Expédié: 23.400	192 Euros
		Europe
1 an	Retrait sur place: 31.200	96 Euros
	Expédié: 46.800	192 Euros
		Amérique-Asie
	<u>France, Afrique</u>	100 Euros
	<u>Francophone</u>	200 Euros
	91 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

«Le Développement est le nouveau nom de la paix» (Pape Paul VI)

BANQUE MONDIALE-CONGO

## Mme Louise Pierrette Mvono remplace Mme Korotoumou Ouattara

La ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, a échangé avec Mme Louise Pierrette Mvono, nouvelle représentante de la Banque mondiale au Congo. Celle-ci entend poursuivre les projets laissés par son prédécesseur, Mme Korotoumou Ouattara.



Mme Louise Pierrette Mvono

Plusieurs sujets ont été au centre de cette audience, surtout de donner l'opportunité au ministre du Plan, gouverneur de la Banque mondiale pour le Congo, de préciser ses attentes vis-à-vis de l'institution. «Nous avons un portefeuille robuste et en bonne santé puisqu'il couvre 16 projets, dont 2 projets régionaux, et nous avons un engagement qui vaut près d'un milliard de dollars. Pour poursuivre cette coopération, Mme le ministre a insisté sur le fait qu'il fallait absolument que nous apprenions à être à l'écoute des besoins des populations, à l'écoute des besoins du Gouvernement,

de manière à ce que les opérations que la Banque mondiale met en œuvre au Congo répondent de façon spécifique dans le pays», a déclaré Mme Louise Pierrette Mvono.

La représentante de la Banque mondiale a promis de poursuivre le dialogue qui a été mené en travaillant en partenariat. Elle a reconnu que le monde a souffert de plusieurs crises. Mme Louise Pierrette Mvono compte mettre à la disposition de la République du Congo son Network, son réseau d'expertise, tout en lui offrant également les plateformes disponibles pour que non seulement elle apprenne

bureau pays, encadrer le personnel du bureau pays en s'appuyant sur le professionnalisme et l'esprit d'équipe existants.

De nationalité gabonaise, Mme Louise Pierrette Mvono, titulaire d'un doctorat en Evaluation des systèmes éducatifs de l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation (IREDU) de l'université de Bourgogne en France, a rejoint la Banque mondiale en 2016 en tant que spécialiste principale de l'éducation dans le département de pratique mondiale de l'éducation à Kinshasa, en RDC, puis, plus récemment, au sein du département de pratique mondiale de l'éducation du Moyen Orient et Afrique du Nord en étant basée à Rabat, au Maroc.

Aybienevie  
N'KOUKA-KOUDISSA

## COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER L'activité économique devrait se consolider en 2023, avec un taux de croissance du PIB réel

Les membres du comité national économique et financier (CNEF) ont tenu leur deuxième session de l'année 2023, en présentiel et en virtuel, mercredi 5 juillet 2023, dans les locaux de la direction nationale de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), à Brazzaville. Ils ont passé en revue plusieurs affaires, en prenant connaissance de la conjoncture économique internationale, sous régionale et nationale, au cours du premier trimestre de l'année et les perspectives de l'année 2023. Les travaux ont été placés sous la direction de Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des finances, en qualité de président du comité. Les conclusions obtenues ont montré une évolution globalement satisfaisante de l'activité économique, en lien principalement avec la relance des investissements dans le secteur pétrolier, l'embellie dans l'industrie manufacturière et le paiement régulier des salaires des agents de l'Etat et les pensions de retraite.



Les membres du comité pendant les travaux

Ces travaux ont connu la participation de Ludovic Ngatsé, ministre du Budget; Marcel Ondélé, secrétaire général adjoint de la commission bancaire de l'Afrique centrale; Serge Dino Daniel Gassackys, directeur national de la BEAC, secrétaire général du comité national économique et financier en tant que rapporteur et par visioconférence de Michel Dzombala, vice-gouverneur de la BEAC, ainsi que de Mme Jacqueline Adiaba Nkembé, présidente de la commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale.

Les membres du comité ont estimé que l'activité économique devrait se consolider en 2023 avec un taux de croissance du PIB réel qui se situerait à 2,3 %, contre 0,4 % en 2022. Sur le plan international, les membres du comité ont relevé la faiblesse de l'activité économique mondiale au premier trimestre 2023. Dans les perspectives de l'économie mondiale, publiées en avril 2023, le FMI a revu à la baisse sa prévision de croissance mondiale en 2023 à 2,8 % au lieu de 2,9 % initialement prévu, contre 3,4 % en 2022. Au niveau sous-régional, le comité a fait le constat d'un ralentissement des activités économiques, sous l'effet de la persistance des tensions inflationnistes et de la dégradation des termes de l'échange. Dans ce contexte, le taux de croissance du PIB de la zone est estimé à 1,8% au premier trimestre 2023, contre 2,9 % à la même période de l'année antérieure. En 2023, la BEAC prévoit un taux de 2,4 % contre 3% en 2022.

Sur le plan national, l'inflation s'est élevée à 3,2 % en fin mars 2023, après 1,3% une année plus tôt. En perspective, la pression sur les prix devrait maintenir le taux d'inflation au-dessus de la norme communautaire à 3,6 %, contre 3 % en 2022, en relation principalement avec l'inflation importée.

En examinant les différents modes de financement de l'économie congolaise, le comité a indiqué une évolution mitigée au niveau de l'activité du système bancaire national. L'encourt des crédits bruts accordé à la clientèle a connu une contraction de 5,2 % pour revenir à 1338,1 milliards F CFA au 30 avril 2023 et en recul des créances en souffrance de 2,9 % pour s'établir à 253,4 milliards F CFA.

En revanche sur le marché des titres publics de la CEMAC, le trésor public congolais est resté actif, pour avoir mobilisé des financements à hauteur de 612,9 milliards F CFA en fin avril 2023, soit une hausse de 37,1 % par rapport aux montants levés un an plus tôt. Cette évolution a porté l'encourt des titres publics congolais à 1857, 2 milliards F CFA. Ce qui représente 31 % du total de la CEMAC.

Le comité a aussi pris connaissance des conclusions du sommet pour un nouveau pacte financier mondial qui s'est tenu à Paris, en France, les 22 et 23 juin 2023, autour des trois principaux thèmes qui sont la réforme des institutions de Bretton Woods et des banques multilatérales de développement; la mobilisation des capitaux privés et le financement pour le climat et les infrastructures vertes; et la réponse aux enjeux de la dette.

Philippe BANZ & et Eben Ezer Okaba-Youlou (Stagiaire)

Agence universitaire de la francophonie

## Présenter publiquement ses travaux de thèses en trois minutes

Inspiré du concours Three minute thesis tenu pour la première fois en 2008 à l'Université du Queensland, en Australie, «Ma thèse en 180 secondes» (MT180) est un concours créé par l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) en 2012. Il se déroule en public et offre la possibilité aux candidats de présenter leurs travaux de recherche à l'oral, dans un langage accessible au grand public, en 3 minutes. L'objectif est de donner l'opportunité aux doctorants, de faire connaître leurs travaux de recherche, dans l'espace public et à l'international, en faisant valoir leurs qualités d'orateurs.

Cette année, le Congo est choisi parmi les pays d'Afrique centrale et des Grands lacs pour organiser la première édition de MT180 (édition zéro). Ce qui signifie l'organisation de la compétition uniquement qu'au niveau national et le lauréat ne participera pas à la finale internationale. En effet, cette possibilité n'est envisageable qu'à partir de l'édition 1, en 2024, si le comité international valide l'édition 0.

Sous la houlette du Pr Edouard Ngamounsika, responsable du Bureau national de l'AUF Congo, la finale du concours national «Ma thèse en 180 secondes» a été organisée à Brazzaville. Devant un jury constitué de: le Pr Yolande Berton née Ofouémé, prési-

dente du jury; le Pr Jean-Félix Makosso, le Pr Arnaud Wilfrid Etou Ossibi Maître de conférences, tous deux membres du jury.

Après les différentes présentations des candidats, les membres du jury ont apprécié l'habileté et la qualité des doctorants, et ont délibéré à l'unanimité. Les résultats et prix se présentent ainsi qu'il suit: Rolf Rodrichel Ngono Malanda qui travaille sur le thème: Les marqueurs discursifs en français en République du Congo, remporte le premier prix d'un montant de 450 euros, soit 292500 FCFA; Ghislain Kende, titre de la thèse: Les huiles essentielles: précurseurs de nouvelles molécules dans la lutte antivectorielle contre le paludisme, a obtenu le 2e prix de 350 eu-



Les officiels et les récipiendaires, après les délibérations

ros, soit 227500 FCFA; le 3e prix de 300 euros soit 195000 FCFA, a été remporté par Marinette Grace N'Tamoukounou Moyo, sur le thème: Caractérisation et activité biologique des composés phénoliques contenues dans des plantes tropicales Sarcocephales latifolius (Mutumbi); enfin le prix du public de 250 euros, soit 162500 FCFA, a été remporté par Ange Brel Boukambou sur le thème: Caractérisation des charbons actifs à partir des déchets plastiques en lignocellulosiques: modélisation des isothermes et de la cinétique d'absorption de

Rhodamine B en milieu aqueux.

A rappeler que le concours «Ma thèse en 180 secondes» ci-après dénommé MT180 est un événement qui se déroule sur scène et devant un public. Il s'agit d'une compétition francophone ayant pour valeurs et missions principales de: mettre en lumière la relève scientifique dans toutes les disciplines; encourager les jeunes chercheurs à vulgariser leurs travaux de recherche; les sensibiliser à l'importance du dialogue entre les sciences et la société, etc.

Gaule D'AMBERT



ACONOQ

Un certificat de conformité dorénavant exigé à tout produit entrant au Congo

La présentation du certificat de conformité avant embarquement de marchandises à destination du Congo est obligatoire pour tout document avec date d'effet à partir du 4 juillet 2023. L'annonce a été faite le 4 juillet par Jean Jacques Ngoko Mouyabi, directeur général de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (ACONOQ). C'était au cours d'une réunion de sensibilisation avec les syndicats patronaux (COPECO, UNOC) et les associations des importateurs grossistes de poissons salés séchés et divers. Il était accompagné des prestataires Cotecna et Bureau veritas. But de cette réunion : élarger les zones d'ombres qui subsistent encore dans les esprits de certains syndicats.



Pendant la reunion

Le PCEC, a indiqué Jean Jacques Ngoko Mouyabi, concerne les produits qui quittent d'autres pays vers le Congo. «Vous ne pouvez plus faire entrer dans notre pays les produits qui ne seront pas munis d'un certificat de conformité. Les exportateurs font leur demande normalement au ministère du Commerce et le fournisseur a dorénavant l'obligation de s'adresser à l'ACONOQ. Toute marchandise va avoir un certificat de conformité», a-t-il expliqué.

en œuvre le PCEC, a poursuivi le directeur général de l'ACONOQ. «Si nous ne faisons pas cette protection, le Congo restera un dépôt. Le certificat de conformité permet de s'assurer que les produits qui rentrent sont conformes. Le programme est un programme exportateur. Le fournisseur va se présenter chez les partenaires de l'ACONOQ (Cotecna et Bureau veritas) pour avoir son certificat de conformité». La vice-présidente de la Vérification de la conformité de Cotecna, Lena Södergren, a souligné que le travail a commencé et se passe bien. «Les exportateurs se préparent, ils travaillent avec nous pour apporter les preuves de conformités, se faire inspecter et tester. Les fabricants vont subir des contrôles et vont prouver la conformité à votre réglementation. Ce pro-

gramme a reçu beaucoup de soutien dans le monde». Dans cette même optique, le responsable commercial au Bureau veritas, Mfouo Tedy-Gildas, a précisé que ce Bureau est présent dans plus de 140 pays dans le monde: «Nous avons la capacité d'accompagner l'ACONOQ et le Gouvernement dans ce programme, en faisant les inspections des produits et en délivrant un certificat de conformité de tous les produits rentrés au Congo». Parmi les bienfaits du PCEC, il y a la sécurité et la protection des consommateurs, grâce aux produits conformes aux normes, importés et mis sur le marché; l'un des moyens pour faire face à la ZLECAF; l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

MINISTERE DU BUCGET

Les établissements de loterie et jeux de hasard rappelés à l'ordre

Le directeur de cabinet du ministre du Budget, des comptes publics et du portefeuille public, Sylvain Lekaka, s'est entretenu le 7 juillet 2023 avec les dirigeants des établissements de loterie, du jeu de hasard et d'argent. Il a été constaté que la réglementation n'existe pas dans ce secteur, d'où l'élaboration de l'avant-projet de loi qui va organiser le secteur des jeux de hasard et d'argent.



Les dirigeants des établissements du jeu de hasard...

Prenant la parole au nom de son ministre, le directeur de cabinet a informé les dirigeants que l'avant-projet de loi arrive sur la table du Parlement au 3<sup>e</sup> trimestre de cette année avec l'espoir que cette loi soit adoptée et promulguée d'ici la fin de l'année. Une fois adoptée, des séances de travail débiteront pour sa vulgarisation. «Comme toute loi, lorsqu'elle sera promulguée, elle sera donc obligatoire à tous ceux qui sont du secteur. Nous avons dans cet avant-projet de loi, proposer des dispositions faisant en sorte qu'en plus de notre ministère, certains ministères aient leur place dans la réglementation et dans l'organisation des jeux notamment les ministères de la Santé, de la Jeunesse, de l'Intérieur, des Finances et de

la Justice», a-t-il dit. En attendant la promulgation de la loi, il faut que les dirigeants commencent à revoir leur façon de faire, car ces jeux de hasard ou des machines sont organisés à ciel ouvert aux enfants âgés de 8 ans. «Avec la loi, ceux qui vont faire des opérations de jeu, il leur faudrait un agrément. L'agrément que l'Etat va donner fera l'objet d'une enquête de moralité préalable, non seulement sur les structures, mais aussi sur les propriétaires des structures, sans oublier les installations actuelles de ces structures. Si déjà dans votre fonctionnement, il y a beaucoup de choses qui sont susceptibles de troubler l'ordre public, ne soyez pas étonnés que le moment venu, l'agrément ne vous soit pas accordé», a

poursuivi le directeur de cabinet du ministre du Budget. Pour que l'agrément soit accordé aux dirigeants de ces établissements, il faudrait que l'enquête de moralité publique soit faite conjointement par le ministère du Budget, les ministères des Finances, de l'Intérieur, de la Jeunesse et de la Justice. «L'enquête de moralité devra démontrer si vos structures ne sont pas citoyennes. Vous créez des entreprises pour gagner de l'argent, l'Etat est là aussi pour préserver la paix, la quiétude, l'ordre public. N'a un agrément, n'a une autorisation de travailler au Congo, que ceux qui sont des bons acteurs de la cité», a-t-il indiqué.

A. N'K.-K.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progress

## ANNONCE LEGALE N°425/2023/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	29561 du 23-12-22	Sect P12, bloc 58 ; Pile 10 ; Sup : 249,52m <sup>2</sup>	18, RUE MAYOKA (QUARTIER 603 TSIEME-TEXACO)	6-BZV	OKOUYA NKOLI Benyrie
02	30148 du 21-04-23	Sect P10, bloc 26 ; Pile 01 ; Sup : 151,74m <sup>2</sup>	68, RUE MALIMA (QUARTIER 57)	5-BZV	YAMO BALA MPIO Harley
03	29969 du 08-03-23	Sect P7, bloc 13 ; Pile 26 ; Sup : 253,74m <sup>2</sup>	13BIS, RUE KIMPANDZOU	4-BZV	AZONA Gervais
04	29657 du 09-01-23	Sect U, bloc 108 (ex.9) ; Pile 11 ; Sup : 342,74m <sup>2</sup>	10, AVENUE DES RAILS (QUARTIER MPILA)	6-BZV	EMOUELE OMBALONINI Djilali Max
05	29263 du 04-10-22	Sect : Zone Rurale ; Sup : 400,00m <sup>2</sup>	VILLAGE BOUA (OWANDO)	CUVETTE	SOCIÉTÉ " HELIOS TOWERS CONGO BRAZZAVILLE " SASU
06	13125 du 31-08-15	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 4,000,00m <sup>2</sup>	MANDIELE	POOL	OBAKA Alain Claude
07	22092 du 07-09-20	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 892,22m <sup>2</sup>	QUARTIER MANIANGA	9-BZV	LIELE AMBOU Maxime
08	30430 du 15-06-23	Sect AN, bloc 77 ; Pile 02 ; Sup : 413,17m <sup>2</sup>	23, RUE LIKOJALA	4-BZV	ETOKA MABONGO Victoria Perpétue
09	19507 du 27-09-18	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1,000,00m <sup>2</sup>	QUARTIER NGAKOUBA (PK 45)	POOL	NDZINDZI Jean Bosco
10	29905 du 24-02-23	Sect P9, bloc 122 ; Pile 03 ; Sup : 148,31m <sup>2</sup>	6, RUE MOSSAKA	4-BZV	MAHAMADOU Diawara
11	30451 du 21-06-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 12,000,00m <sup>2</sup> soit 1ha00a	VILLAGE LIFOUA	POOL	BAMBI Clémence Gisèle
12	30044 du 23-03-23	Sect C, bloc 4 ; Pile 05 ; Sup : 400,00m <sup>2</sup>	KINTELE (QUARTIER STADE DE LA CONCORDE)	POOL	ELINGA Dev Silvery
13	28307 du 11-03-22	Sect P7, bloc 72 ; Pile 14 (ex.616) ; Sup : 324,00m <sup>2</sup>	616, RUE MOUKOUKOLOU (PLATEAUX DES 15 ANS)	4-BZV	MOUAYA Gertrude Stéphanie
14	28308 du 11-03-22	Sect P7 suite (ex P7), bloc 58 ; Pile 17 (ex 1785) ; Sup : 498,34m <sup>2</sup>	1785, AVENUE LOUTASSI (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MOUNGALA ZERI Bel Ange Esprit
15	30328 du 30-05-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 3,611,36m <sup>2</sup>	VILLAGE YIE	POOL	TATY TA LIANE Ceti Christ Magloire
16	30426 du 14-06-23	Sect P7, bloc 88 ; Pile 3 (ex.197) ; Sup : 323,32m <sup>2</sup>	197, RUE VINDZA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	TSIBINDA Marie Leontine
17	4240 du 28-03-18	Sect K, bloc 8 ; Pile 7 ; Sup : 727,45m <sup>2</sup>	2, AVENUE DE LA MORGUE, CASE 205 OCH MOUNGALI 3	4-BZV	LIWANGA VAKAZY Catherine
18	30472 du 27-06-23	Sect D2, bloc 16 ; Pile 7 ; Sup : 261,61m <sup>2</sup>	10, RUE NTSINGANI (Q. BATIGNOLLES)	4-BZV	BALAME née MOUKOKO MADIMA Céline
19	29589 du 27-12-22	Sect P7 suite, bloc 43 ; Pile 5 ; Sup : 400,00m <sup>2</sup>	AVENUE NON DENOMMEE (QUARTIER PLATEAU)	4-BZV	MATHA Femande et MADINGOU Mfi cou Lina
20	30354 du 1er-01-23	Sect P2, bloc 42 ; Pile 2 ; Sup : 209,69m <sup>2</sup>	52, RUE HAOUSSAS (QUARTIER QUENAI)	3-BZV	IBAHIM Soumare
21	30172 du 27-04-23	Sect P8, bloc 74 ; Pile 7 (ex. 4) ; Sup : 512,63m <sup>2</sup>	101, RUE BASSOUNDI (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	DOUCOURE Tidian et FOFANA Tamba
22	29898 du 23-02-23	Sect P12 bloc 94 ; Pile 8 ; Sup : 262,52m <sup>2</sup>	18, RUE NIANGA	6-BZV	BOGNAMBE Christophe Urvan
23	30230 du 12-05-23	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,30m <sup>2</sup>	RUE DE LA VICTOIRE (BILOLO ACADEMIE)	9-BZV	GAPE KOMLAN
24	30459 du 22-06-23	Sect O, bloc - ; Pile - ; Sup : 392,91m <sup>2</sup>	KINTELE (UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO)	POOL	Enfants OKONGO OLOUKA
25	29829 du 07-02-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 900,00m <sup>2</sup>	VILLAGE BAMBOU MINGALI	POOL	ONDZANGA née NGOMA Audrey Natacha
26	30458 du 22-06-23	Sect P2, bloc 35 ; Pile 5 ; Sup : 186,32m <sup>2</sup>	44, RUE KASSAI	3-BZV	EWENGUE née NIABIA Mireille Angèle Valérie
27	30255 du 22-05-23	Sect J, bloc 44 ; Pile 4 ; Sup : 340,52m <sup>2</sup>	C4-23, OCH MOUNGALI III	4-BZV	LECKONZA Serge
28	30399 du 13-06-23	Sect O, bloc - ; Pile - ; Sup : 200,00m <sup>2</sup>	KINTELE (UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO)	POOL	IKIA-NGALA Julie Raissa
29	30412 du 14-06-23	Sect P14, bloc 126 ; Pile 06 et 18 ; Sup : 718,81m <sup>2</sup>	11, RUE MOÏSE ECKOMBAND ET 12, RUE NGONY	6-BZV	IFOKO Lambert
30	30399 du 14-06-23	Sect P16, bloc 120 ; Pile 3 ; Sup : 365,69m <sup>2</sup>	77, RUE YABA (QUARTIER 67)	6-BZV	IFOKO Lambert
31	30381 du 07-06-23	Sect P3, bloc 59 ; Pile 7 (ex.5) ; Sup : 404,11m <sup>2</sup>	25, RUE BAYAS	3-BZV	DIAWARA Cheichne
32	28469 du 28-03-22	Sect P11, bloc 96 ; Pile 21 ; Sup : 308,23m <sup>2</sup>	48, RUE BANGANGOULO	5-BZV	OYOUA GANTSIO Johann Précieux et OYOUA Megane Oria B
33	30492 du 03-07-23	Sect P7, bloc 16 ; Pile 19 (ex.15) ; Sup : 333,57m <sup>2</sup>	13BIS, RUE DJOUE	4-BZV	CHENDJOU TAMEZA FOGUE Christian
34	28548 du 15-04-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1,600,00m <sup>2</sup>	VILLAGE MOUTOH	POOL	EYOKA Roch Cyriaque
35	28549 du 15-04-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m <sup>2</sup>	QUARTIER NDIBOU	POOL	EYOKA Roch Cyriaque
36	28181 du 20-02-22	Sect P12, bloc 45 ; Pile 07 ; Sup : 226,90m <sup>2</sup>	12, RUE MPANGALA	6-BZV	KIBA ISSONGO La-ngatsesse
37	30153 du 21-04-23	Sect P13C, bloc 124 ; Pile 20ter ; Sup : 329,15m <sup>2</sup>	233, rue BOFILI	7-BZV	BOUPFILI André Cardorelle
38	30240 du 17-05-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m <sup>2</sup>	QUARTIER ITATOLO (ZONE IBALICO)	9-BZV	NDOLOU BAKEBELA Omelia Rachel
39	29675 du 11-01-23	Sect P8, bloc 39 ; Pile 4 ; Sup : 476,70m <sup>2</sup>	53, RUE NKOUA	4-BZV	MOUATEKE MOUASSANGUIELA Christiane Roza
40	9262 du 15-01-14	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1,600,00m <sup>2</sup>	LIFOUA	POOL	DIOP Mariamme
41	10019 du 28-04-14	Sect P9, bloc 117 ; Pile 9 ; Sup : 372,50m <sup>2</sup>	51, RUE MOSSAKA (OENZE)	5-BZV	Enfants MBOUALA Guy Serge
42	30200 du 08-05-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 407,83m <sup>2</sup>	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	Eglise Impact Centre Chrétien CONGO (ICC CONGO)
43	29241 du 26-09-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1,713,74m <sup>2</sup>	AVENUE OKONGO MARCEL (OYO)	CUVETTE	Eglise Impact Centre Chrétien CONGO (ICC CONGO)
44	29996 du 14-03-23	Sect P7, bloc 99 ; Pile 14 ; Sup : 280,69m <sup>2</sup>	894, RUE NKO (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	OKANZDE ONDELE Crépin
45	30457 du 22-06-23	Sect P10, bloc 13 ; Pile 4 (ex.3bis) ; Sup : 328,02m <sup>2</sup>	32bis, rue LOUKOOU (Quartier BONGO)	5-BZV	BOSSEKO BAHATI, BOLUMBE KESSIA, KAYI KAYLA et KAYI M. A. A

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 13 juillet 2023  
Le Chef de Bureau, **Gilbert MBANDZA**

## SEMINAIRE SAINT PIE X DE MAKOUA

### «L'éclat pérenne d'un héritage»

C'est le thème du colloque qui a réuni plusieurs participants le 8 juillet dernier à Makoua, à l'occasion de la célébration des 70 ans de la création du séminaire Saint Pie X. Une rencontre scientifique animée par les universitaires Lecas Atondi Monmondjo et le Pr André-Patient Bokiba, tous deux anciens étudiants de ce séminaire. C'était sous la modération d'Eugène Ondzambé, natif de cette localité située à environ 700 km de Brazzaville, au Nord du Congo, dans le département de la Cuvette, appelée aussi Makoua Penda, «ville lumière».



Pendant le colloque

Le colloque s'est déroulé en présence des Cardinaux Fridolin Ambongo Besungu et Antoine Kambanda, respectivement archevêques de Kinshasa en RDC et de Kigali au Rwanda, de Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque métropolitain d'Owando, du ministre d'Etat Firmin Ayessa, président d'honneur du comité d'organisation de ce jubilé, des prêtres venus des deux Congo, du Gabon, du Rwanda et de nombreux pèlerins ayant effectué le déplacement de Makoua à l'occasion de ces festivités.

Le premier intervenant, Lecas Atondi Monmondjo, a développé les sous-thèmes portant sur: «Makoua, nouveau pôle d'évangélisation»; «Le rayonnement de Makoua»; «Le séminaire de Makoua 1953». Le second intervenant, le Pr André-Patient Bokiba, a lui aussi décortiqué trois sous-thèmes: «L'esprit du séminaire»; «Les séminaristes formatés à la vie européenne» et «Le séminaire, un moule commun». Les témoignages des anciens séminaristes, en-

seignants et témoins oculaires de l'implantation du séminaire Saint Pie X de Makoua, entre autres Mgr Victor Abagna Mossa son ancien directeur, Firmin Ayessa, Marie-Alphonse Aya et Emile Okombo, ont davantage édifié les participants.

Pour Lecas Atondi Monmondjo, c'est la recherche de l'efficacité dans l'évangélisation qui a conduit les pères spiritains à recourir aux langues locales comme le mbosi, le tégé et le lari. Déjà à Brazzaville et particulièrement dans le Pool, les protestants de la mission suédoise à Musana évangélisaient en lari. Mais les populations venues de la zone nord à Brazzaville et installées dans le village Poto-Poto, parlent une langue commune couramment en usage dans le commerce sur les cours d'eau de la Likouala-Mossaka, la Sangha, l'Oubangui Chari, le Kassai et du fleuve Congo. Il était alors hors de question qu'elles reçoivent le catéchisme en lari, ainsi que tout autre enseignement religieux. C'est ainsi que le père Moysan, linguiste, établit un catéchisme et traduit la bible en lingala (Buku ya Nzambe). Le vicariat apostolique de Brazzaville chargé de l'évangélisation jusqu'à la dernière paroisse du Nord-Congo, décide de la fin du catéchisme en tégé et en mbosi

pour l'instauration du lingala dans toute la zone nord. Comble de bonheur, ce fut à la paroisse Saint Pierre de Makoua d'impulser le lingala, grâce au dynamisme des pères Fourmont et Verhille. C'est à ce titre que Makoua devient le pôle par excellence de la diffusion du lingala. Le mbosi et le tégé furent exclus des cultes, y compris les chants religieux. Quelques leaders politiques d'alors, comme Jacques Opangault et autres, contestent, mais en vain. Lékéty et Boundji perdent leur aura, au profit de Makoua, selon l'orateur.

Dans la même perspective, le conférencier a fait savoir que depuis l'ordination des abbés Benoît Gassongo et Raphaël Ndanguï en 1946, il n'y a plus eu de prêtres diocésains issus de la partie nord pendant un temps. La création en 1953 du petit séminaire Saint Pie X était alors plus que nécessaire quoique l'établissement connu des difficultés majeures par manque d'enseignants. Les cours s'arrêtaient au niveau de la classe de sixième. Au fil du temps, le petit séminaire de Makoua à côté des autres s'est affirmé en formant aussi bien les futurs prêtres qu'une multitude de cadres du Congo.

Parlant de l'esprit du séminaire, le Pr André-Patient Bokiba a in-

diqué, en guise de témoignage, qu'il est rappelé aux petits séminaristes les préoccupations de leur formation résumée par les trois «S»: sainteté, santé et science. Les séminaristes doivent s'inspirer de la vie des saints missionnaires morts lors de l'évangélisation des peuples lointains. La lecture des textes sacrés dont l'imitation de Jésus Christ constituent des guides spirituels. Naturellement, les séminaristes sont astreints à une multitude d'exercices culturels ponctués de retraites spirituelles. La dimension intellectuelle est fort importante, et les mauvaises performances des séminaristes conduisent à leur exclusion.

L'arrivée à la tête du petit séminaire Saint Pie X du père spiritain congolais Paul Joseph Ondia, féru du latin, nourrit des ambitions pour les jeunes. «... il nourrit l'ambition de voir ses séminaristes s'engager plus tard à des enseignements de théologie et de philosophie, de droit canon, etc. Les séminaristes sont engagés dans la voie de la culture; ils sont invités ardemment à puiser à la bibliothèque le savoir d'homme de culture. Le séminaire Saint Pie X a dispensé à ses élèves un enseignement d'une qualité qui assurait les séminaristes d'une présomption d'excellence», a souligné le Pr Bokiba.

Pour la pérennité de ce haut lieu de spiritualité et du savoir, l'archevêque métropolitain d'Owando qui connaît bien les difficultés de la maison, a invité les anciens séminaristes et autres donateurs à rendre autonome ce séminaire. Le ministre d'Etat Firmin Ayessa, remerciant tous les hôtes de marque pour leur présence, a appelé à mutualiser les énergies pour continuer à faire rayonner l'établissement qui a fait d'eux ceux qu'ils sont aujourd'hui.

**Marcellin MOUZITA  
MOUKOUAMOU**  
Envoyé spécial

## Allocution du Cardinal Antoine Kambanda, à l'occasion des 70 ans du petit séminaire Saint Pie X de Makoua

Je remercie beaucoup Son Excellence Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando de m'avoir invité à cette célébration historique de l'Église au Congo qui marque le 70<sup>e</sup> anniversaire du séminaire Saint Pie X de Makoua. Dans l'Église, l'éducation est une partie vitale pour l'évangélisation et nous remercions le Seigneur les fruits de l'évangélisation que l'éducation dans ce séminaire a produit pendant ces années aussi bien dans l'Église ainsi que dans le développement du pays en général. Ce séminaire a préparé beaucoup de hauts cadres de l'Église et de la société. Depuis l'arrivée des missionnaires en Afrique, l'évangélisation allait avec l'éducation. La mission commençait dans un village avec l'école pour apprendre à lire et à écrire, sous un arbre le matin et le catéchuménat dans l'après-midi. Petit à petit il devenait une paroisse avec l'école à côté de l'Église paroissiale. Il y a l'école catholique pour l'éducation en général, mais au séminaire on crée des conditions favorables qui permettent de donner le maximum et le meilleur de l'éducation catholique pour ce qui sont appelés à devenir prêtres et ce qui finalement Dieu dans ce plan appelle à d'autres services dans l'Église ou dans la société et ils sont des chrétiens avec la foi mur et convaincu. On les trouve très engagés et ainsi des moins précieux de l'évangiles et une lumière partout ils sont. Remarque que même pour les non catholiques, l'éducation catholique est très appréciée dans le monde entier. Les écoles catholiques partout sont parmi les meilleurs.

Dans l'éducation catholique on est motivé par le fait que Dieu crée chaque enfant pour un projet et une mission à remplir dans sa vie. Aucun enfant est né par hasard. Dieu qui l'a créé pour une mission particulière lui donne les dons et les talents destinés pour cette mission. L'éducation assiste l'enfant à faire sortir ces talents particuliers pour pouvoir les développer et les mettre au service dans la réalisation de la mission pour laquelle Dieu l'a créé. Éducation vient du latin educare ex-duc- tiré faire sortir. Chaque enfant est créé pour un rôle à jouer dans l'histoire de sa famille, l'Église et le pays pendant son temps.

Le Pape François aujourd'hui attire notre attention sur l'éducation dans l'évangélisation pour préparer l'avenir de l'Église et de notre société en général surtout un monde de paix et de fraternité. En 2019 il nous a donné les lignes directrices pour une éducation de qualité dans le Pacte Éducatif Global et lors d'un colloque à Kinshasa sur l'éducation catholique en Afrique, nous avons élaboré le Pacte Éducatif Africain pour appliquer le Pacte Éducatif Global à la réalité de notre continent. Au mois de juin dernier quand nous sommes allés en audience pour présenter ce Pacte Éducatif Africain au Saint-Père, nous étions très touchés par son attention à l'Église quand il nous a révélé qu'il s'inspire par le proverbe Africain dans la conception de ce pacte qui dit, « Pour éduquer un enfant il faut tout un village. La tâche d'accompagner chaque enfant n'est pas la responsabilité exclusive du père et de la mère, mais de tous les membres de la communauté ». Nous sommes tous appelés à collaborer pour l'éducation des jeunes par nos paroles et surtout par l'exemple de vie que nous leur donnons.

Excellence Mgr Victor Abagna Mossa et toute la communauté de l'archidiocèse d'Owando, cette grande célébration de joie que vous avez invité à venir à partager témoigne de la grande importance que vous donnez à l'éducation en particulier et à l'éducation Catholique dans l'histoire de l'évangélisation. C'est un message important et providentiel au moment opportun ou notre attention est sur l'éducation. Je vous remercie et je vous assure notre collaboration. Que Dieu vous bénisse dans votre mission pastorale et éducative.

**Cardinal Antoine KAMBANDA**  
Archevêque de Kigali (RWANDA)



## CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES CHRETIENNES (CERC)

### Clôture de l'année pastorale 2022-2023

Le Centre d'études et de recherches chrétiennes situé dans les locaux de La Semaine Africaine et qui est une structure de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) avec pour responsable le père Raphaël Bazebizonza de la congrégation des jésuites et vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée, a clôturé l'année pastorale 2022-2023. C'était le mercredi 12 juillet dernier. Une conférence-débat sur le thème: «Laudato Si et les enjeux socio-économiques du bassin du Congo» a été organisée pour l'occasion avec pour invitée Mme Arlette Soudan Nonault, ministre de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo



Le nonce apostolique et le père Raphaël entourant le couple Soudan, ainsi que l'archevêque et l'évêque de Kinkala

Au cours de cette conférence-débat placée sous la modération d'Albert Mianzoukouta, directeur de publication du hebdomadaire La Semaine Africaine, Mme Arlette Soudan Nonault, principale oratrice a fait le lien entre l'Encyclique du Pape François «Laudato Si» qui évoque les problèmes de l'environnement et du changement climatique et les

différents COPE qui ont été organisées à travers le monde au sujet du climat et du bassin du Congo, du changement climatique, du développement durable, du Fonds bleu et de la gestion des catastrophes naturelles.

La conférence-débat s'est déroulée en présence de NN.SS Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo; Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon; Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala et président de la Commission épiscopale recherche. Elle a connu la participation de nombreux prêtres, parmi lesquels les abbés

Armand Brice Ibombo et Christel Barthel Ganao, respectivement secrétaire général de la CEC et recteur du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda, ainsi que des religieuses, des étudiants et des universitaires.

Mme Arlette Soudan Nonault a indiqué que le Gouvernement du Congo s'est engagé pleinement dans la préservation des écosystèmes forestiers. «Cette Encyclique du Pape François vient appuyer les efforts déjà consentis dans ce domaine. Le Gouvernement du Congo et l'Église catholique romaine doivent mutualiser leurs efforts pour lutter contre le changement climatique et la déforestation en protégeant le bas-

sin du Congo dont les forêts ont séquestré plus de 1,5 milliards de tonnes de CO2». Elle a annoncé la tenue du 26-27-28 octobre prochain à Brazzaville du sommet des trois bassins: bassin du Congo, bornéon Mékong et bassin de l'Amazonie.

Avant de déclarer close l'année pastorale 2022-2023 du CERC, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga en sa qualité de président de la Commission épiscopale chargée de recherche a souligné que par l'Encyclique Laudato Si publié le 18 juin 2015, le Pape François rappelait au monde la dimension partagée de la sauvegarde de la planète. Il emboîtait le pas dans une réflexion globale sur les plans écologiques. «L'Église portait ainsi sa voix au concert des nations en exploitant au maximum sa longue tradition de la doctrine sociale. La problématique nous préoccupe tous et sommes invités à changer de comportement pour sauvegarder notre environnement pour le bien de tous», a-t-il souligné. Il a remercié le Centre d'études et de recherches chrétiennes pour avoir bien voulu trouver un cadre de réflexion et de sensibilisation sur cette thématique. Ainsi que Mme Arlette Soudan Nonault pour avoir accepté d'exposer sur cette question qui occupe une place de choix dans l'action gouvernementale du Congo dont elle est le porte-étendard à travers le monde.

**Pascal BIOZI KIMINOU**

## FETE PATRONALE DE SAINT JEAN-BAPTISTE

### Mgr Javier Herrera Corona a présidé l'eucharistie à Talangai

Samedi 24 juin 2023, la chrétienté de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai était dans la joie d'accueillir pour la deuxième fois le représentant du Saint Père au Congo, Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, à l'occasion de la fête patronale. La première fois qu'un nonce apostolique s'était rendu à Talangai remonte au 24 décembre 2021: Mgr Francisco Escalante Molina avait alors célébré la messe de Noël à minuit.

Samedi 24 juin dernier, les paroissiens ne s'étaient pas mobilisés en grand nombre comme à l'accoutumée et n'avaient pas répondu en masse à l'appel du Conseil pastoral paroissial et du curé, malgré la présence du ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Firmin



Le président de la célébration et le curé

Ayessa. Les quelques paroissiens présents arboraient l'uniforme paroissial imprimé lors de la célébration du cinquanteenaire de la paroisse le 20 novembre 2021. Ils se sont joints à la chorale Saint Jean-Baptiste (Echo du désert et le Jourdain) et la scholas populaire chargées d'animer cette messe. Autour du nonce apostolique, il y avait une dizaine de prêtres, parmi lesquels, l'abbé Norbert Bouka Ossangué, curé de

la paroisse; le père Christel Barthel Ganao, recteur du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda.

Au début de la célébration, le secrétaire du Conseil pastoral paroissial, Bienvenu Rolland Ossibi, a peint le tableau de cette paroisse fondée en 1971 par le père Jean-Marie Grivaz d'heureuse mémoire.

Dans son homélie, Mgr Javier Herrera Corona a insisté sur la cohésion et la communion fraternelle qui

doivent exister entre tous les paroissiens de Talangai dont il a entendu parler de bonnes choses par l'entremise de Mgr Urbain Ngasongo, évêque de Gamboma et originaire de cette paroisse. Au cours de cette messe, trois ministres extraordinaires de communion ont été institués et revêtus de leurs aubes.

A noter que la fête patronale n'est pas à confondre avec la fête paroissiale. La fête patronale se célèbre le 24 juin qui marque la natalité de Saint Jean-Baptiste qui déclarait: «Je suis la voix de celui qui crie dans le désert» (Luc 3, 4). Par contre, la fête de la paroisse se célèbre le 21 novembre qui marque la bénédiction de l'église par l'abbé Louis Badila, vicaire général de l'archidiocèse de Brazzaville de vénérée mémoire.

Pascal BIOZI KIMINOU

## XVIème DIMANCHE ORDINAIRE A Le temps du jugement

Textes: Sg 12,13.16-19; Ps 85(86),5-6,9-10,15-16;  
Rm 826-27; Mt 13,24-43

Les images de cette parabole seraient claires et familières à un public palestinien. L'ivraie était l'une des malédictions contre lesquelles un fermier devait lutter. C'était une mauvaise herbe. Au début, il ressemblait beaucoup au blé qu'il était impossible de distinguer l'une de l'autre. Leurs racines étaient si entrelacées que l'ivraie ne pouvait être éliminée sans arracher les deux. Les agriculteurs, confondaient le bon grain avec l'ivraie. Ils devaient les laisser pousser ensemble jusqu'au moment de la récolte. C'est l'une des paraboles les plus pratiques dites par Jésus. Quelle leçon tirer alors?

Jésus nous enseigne qu'il y a toujours un combat dans le monde, cherchant à détruire la bonne semence. Notre expérience est que les deux types d'influence agissent sur nos vies; l'influence qui aide la semence de la parole à s'épanouir et à grandir, et l'influence qui cherche à détruire la bonne semence avant qu'elle ne puisse produire du fruit.

Il est difficile de faire la distinction entre ceux qui sont dans le Royaume et ceux qui n'y sont pas. Quelqu'un peut sembler être bon et en fait être mauvais; paraître mauvais et pourtant être bon. Nous sommes trop prompts à classer les gens et à les étiqueter bons ou mauvais sans connaître tous les faits.

Enfin, elle nous enseigne à ne pas être aussi rapides dans nos jugements. Si les moissonneurs l'avaient essayé, ils auraient arraché l'ivraie et le blé avec. Notre jugement viendra à la fin de notre vie (de la moisson). Le jugement n'est pas hâtif. Dans cette vie le pécheur peut bien échapper aux conséquences, mais il y a une vie à venir.

Jésus nous avertit de ne pas juger les gens du tout et laissons Dieu le faire. La moutarde de Palestine était très différente de la moutarde que nous connaissons aujourd'hui. Mais elle était très connue par sa petitesse. Jésus lui-même a utilisé l'expression de cette manière lorsqu'il a parlé de la foi comme d'un grain de sénevé (Mat 17,20).

Ainsi est le Royaume des cieux, comme la graine de moutarde et sa croissance inattendue. Le Royaume des cieux commence par les plus petits commencements, mais personne ne sait où il finira. L'histoire nous apprend que les plus grands progrès ont toujours commencé par les plus petits commencements. Le christianisme avait commencé avec un petit nombre de disciples.

Cette parabole du grain de moutarde est l'une des paraboles personnelles que Jésus n'ait jamais prononcées. Parfois ses disciples ont dû désespérer. Leur petit groupe était si petit et le monde était si vaste qu'avec Jésus, une force invincible est entrée dans le monde.

Ainsi donc, Jésus dit à ses disciples, et à ses disciples d'aujourd'hui, qu'il ne doit y avoir aucun découragement, que chacun doit être le petit commencement à partir duquel le Royaume grandit jusqu'à ce que les royaumes de la terre deviennent enfin le Royaume de Dieu.

Le Royaume agit de manière invisible. Nous ne pouvons pas voir le levain travailler dans la pâte, mais son travail continue toujours. Ainsi l'œuvre du Royaume. Nous ne pouvons pas voir l'œuvre du Royaume, mais il travaille toujours et attire les hommes plus près de Dieu.

C'est donc un message d'encouragement. Cela signifierait que nous devons à tout moment avoir une vision à long terme; nous ne devons pas comparer les choses d'aujourd'hui avec ce qui s'est passé la semaine ou l'année dernière, mais regarder les siècles en arrière, ainsi nous verrons le progrès du Royaume.

Avec Jésus-Christ et son évangile, une nouvelle force s'est déchaînée dans le monde et que, silencieusement mais inévitablement, cette force travaille pour la justice dans le monde. Dieu accomplit son dessein au fil des ans.

Le travail du levain est évident. Il transforme la pâte d'une masse passive en une masse bouillonnante et gonflée. Aussi, le fonctionnement du Royaume est-il une force violente et dérangeante visible de tous. L'action du christianisme est perturbatrice, dérangeante, violente dans son effet.

Il y a là une vérité indéniable. Les hommes ont crucifié Jésus parce qu'il a dérangé toutes leurs habitudes et convictions, que le christianisme a été persécuté parce qu'il voulait prendre à la fois les hommes et la société et les refaire. Il est parfaitement vrai qu'il n'y a rien en ce monde de plus troublant que le christianisme; c'est la raison pour laquelle tant de gens la détestent et la refusent, et souhaitent l'éliminer.

Le Royaume, la puissance du Christ, l'Esprit de Dieu, est comme un grand fleuve qui, pendant une grande partie de son cours, glisse sous terre sans être vu, mais qui revient sans cesse à la surface dans toute sa grandeur, clair pour tous. Concluons en disant que le Royaume travaille toujours sans être vu, et qu'il y a des moments dans chaque vie individuelle où l'œuvre du Royaume est si évidente et si manifestement puissante.

Père Carlos CORREIA, Sss  
(Paris, France)

## DÉCRET n° 2023-040 du 29 juin 2023

### Portant Réorganisation des Recrutements, Temps de Stage et Nominations aux Grands Séminaires du Congo Brazzaville

#### LE PRESIDENT DE LA CONFERENCE DES EVEQUES DU CONGO

À l'issue de la Plénière d'octobre 2022, de la Session Pastorale d'Avril 2023 et des Sessions Extraordinaires de juin 2023 ;  
Après avis du Conseil des Formateurs des Grands Séminaires du Congo Brazzaville et consultation du Conseil des Supérieurs Majeurs ;  
Vu l'exigence d'une formation plus adaptée aux besoins des temps actuels ;  
Considérant les doléances des séminaristes étudiants, pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'études des futurs prêtres ;  
Avec le consentement des Evêques du Congo Brazzaville,

#### DECRETE

**Article premier :** En propédeutique «Abbé Charles MAHONDE» et en première année de Philosophie, le quota est de quatre (4) candidats par Diocèse du Congo-Brazzaville.

**Article 2 :** Les candidats non retenus dans le quota mentionné à l'article premier suivront les directives de leur Diocèse respectif.

**Article 3 :** Le stage pratique inter-cycle obligatoire s'étale désormais sur deux ans, prenant en les stagiaires de l'année pastorale 2022-2023.

**Article 4 :** L'année 2023-2024 n'aura pas de première année de théologie au Grand Séminaire Cardinal Emile BIAYENDA.

**Article 5 :** Sont formateurs reconnus aux Grands Séminaires ceux dont les noms figurent sur la liste officielle publiée par la Conférence des Evêques du Congo, signée et contresignée le Président de la Conférence et l'Evêque chargé des Séminaires du Congo.

**Article 6 :** Les dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 7 :** La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2023, en la Fête des Saints Pierre et Paul

Monseigneur Bienvenu  
MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU  
Archevêque de Brazzaville

Président de la Conférence Episcopale du Congo

## Profession temporaire et perpétuelle

La supérieure générale, les religieuses de la Congrégation des sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie au Congo, les familles Nt-siemo et Kimbirima, ont la joie d'annoncer que les sœurs Augustha Souamounou et Aude Milandou émettront respectivement leurs vœux temporaires et perpétuels, le dimanche 23 juillet

2023 à 9h, à la Place mariale de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala au cours d'une célébration eucharistique, présidée par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala. La supérieure générale, les sœurs et les deux familles invitent à participer ou à s'unir par la prière à cette célébration.

Les familles BISSOULOU et KINKOUMBA, notamment sœur Adolphine Sakanda, religieuse congolaise du Rosaire; l'abbé Grâce Mienanzambi, vicaire à la paroisse Saint Michel de Goma Tsé-Tsé; Guillaume Ndoko Bissoulou, membre de la Confrérie Sainte Rita et ancien catéchiste de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai; Gabriel Moutenda, catéchiste, Cécile Youngui; Darie

Mbemba; Isnard Ndoko, membre de la communauté Telema; Justine Foundousou résident en France; remercient de tout cœur NN.SS Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville; Urbain Ngasongo, évêque de Gamboma pour leur réconfort moral, ainsi que les prêtres et les religieuses de diverses congrégations pour l'affection manifestée lors du décès de leur fille, sœur, nièce, tante et mère, Ley-

da BAZEBIBAKA, survenu le samedi 24 juin 2023 à Brazzaville. Les obsèques ont eu lieu le samedi 8 juillet 2023 au cimetière privé Bouka de Kintélé, après la messe de requiem célébrée en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangai par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, assisté de Mgr Urbain Ngasongo. Leyda BAZEBIBAKA, tu nous as quittées à la fleur d'âge: 33 ans de vie sur terre comme ton Seigneur Jésus. Va et repose dans



l'Eternité auprès du Seigneur.

Pascal BIOZI KIMINOU,  
ton oncle

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT  
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (n°001F/PDAFK-2023) POUR L'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES POUR L'UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE FONDS KOWEITIEEN

Le Gouvernement de la République du Congo et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, appelé le Fonds Koweïtien ont signé le 20 décembre 2020, un accord de financement d'un montant de 23,5 millions de dollars (environ 15 milliards de FCFA), pour la mise en œuvre d'un Projet de Développement Agricole, en sigle PDAFK. Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration du Fonds Koweïtien en février 2020. Il est entré en vigueur le 3 août 2021, après la ratification de l'Accord de Financement par le Président de la République, sur autorisation du Parlement.

L'Unité Nationale de Coordination du Projet UNCP) invite les entreprises remplissant les conditions requises à présenter une offre, sous pli fermé anonyme, avec la mention : **Acquisition de deux véhicules pour le projet de développement agricole Fonds Koweïtien (PDAFK).**

Le dossier d'appel d'offres ou obtenir tout complément d'information peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, de lundi à vendredi, de 9 heures à 16 heures.

Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être acheté à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement en espèces, d'un montant non remboursable de 200.000 FCFA, payable à la comptabilité, contre un reçu.

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-après, au plus tard, le **vendredi 11 août 2023, à 12 heures** (heure de Brazzaville). Aucune garantie de

soumission n'est exigée. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme de caution bancaire (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le **vendredi 11 août 2023, à 13 heures**, à l'adresse indiquée ci-après :

Unité Nationale de Coordination du Projet, Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila, Brazzaville, République du Congo, Tel: (242) 06 858 88 88 / E-mail: pdafkcongo@gmail.com, pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, 17 JUIL 2023

Le Coordonnateur National,  
  
Isidore ONDOKI

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE FONDS KOWEITIEEN

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET DU PDAC

## AVIS DE SOLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION DES CABINETS POUR LA CONSTITUTION DES CONSORTIUM AVEC DES CABINETS AGREES PAR LE FONDS KOWEITIEEN POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES AGROPASTORALES ET PISCICOLES

Le Gouvernement de la République du Congo et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (Fonds Koweïtien) ont signé, le 29 décembre 2020, un Accord de Financement d'un montant de 23,5 millions de dollars américains (environ 15 milliards FCFA), pour la mise en œuvre d'un Projet de Développement Agricole, en sigle PDAFK. L'Accord de Financement est entré en vigueur le 3 août 2021, après la ratification de l'Accord de Financement par le Président de la République, sur autorisation du Parlement.

Une partie des fonds du projet est réservée à la réalisation d'une étude de faisabilité et au contrôle des travaux de construction des infrastructures de production du Nouveau Village Agricole d'Imvoubia et du Nouveau Village Agricole de Nkouo, des laboratoires zootechnique et phytosanitaire de Kombé, d'aménagement de la zone maraîchère de la rive droite de Djoué et de réhabilitation de la Station Piscicole Domaniale de Dzoumouna.

Six à huit cabinets ou bureaux d'étude nationaux seront sélectionnés et invités à constituer des consortiums avec des cabinets ou bureaux d'étude agréés Fonds Koweïtien afin de soumettre leurs offres en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité du projet et d'assurer le contrôle et la surveillance des travaux de construction des infrastructures retenues par le projet.

Les cabinets nationaux devraient répondre aux critères suivants :

- être agréé par les autorités compétentes ;
- avoir effectué au moins deux missions similaires ;

- avoir une expérience pertinente dans la réalisation des études des infrastructures rurales ;
- Présenter une équipe composée de :

- un chef de mission avec : Bac +5 en génie civil, génie rural, architecture ou diplôme équivalent, avec une expérience de coordination des équipes multidisciplinaires ;
- un spécialiste de la production végétale : Bac +5 en agro-nomie ou développement rural, avec une expérience dans la réalisation d'enquêtes ou études ;
- un spécialiste de la production animale : Bac +5 en zootechnique ou sciences vétérinaires, avec une expérience dans la réalisation d'enquêtes ou études ;
- un spécialiste de la pisciculture : Bac +3 en pisciculture ou en développement rural, avec une expérience dans la réalisation d'enquêtes ou études ;
- un agroéconomiste : Bac +5 en agroéconomie ou économie rurale, avec expérience dans la réalisation d'enquêtes ou études ;
- un spécialiste en électromécanique : Bac +3 en électromécanique ou équivalent avec une expérience d'au moins 2 ans ;
- un spécialiste en développement hydroagricole : Bac +3 en hydraulique agricole, génie rural ou équivalent, avec une expérience dans la réalisation de levés ou d'étude ;
- un spécialiste en sauvegardes environnementales et sociale : Bac+3 en toutes disciplines, avec une expérience d'au moins 2 ans.

La durée de la première phase de la mission (étude de faisabilité)

est de 90 jours. Celle de la deuxième phase (surveillance et contrôle des travaux) sera déterminée par l'étude de faisabilité.

Les termes de référence complets peuvent être retirés au siège du PDAC ou obtenus par email.

La procédure de sélection se fera conformément aux procédures applicables au PDAC.

Les dossiers de manifestation d'intérêt seront soumis au plus tard le **jeudi 10 août 2023**, à l'Unité Nationale de Coordination du PDAC, située Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila, Brazzaville, République du Congo, Tél : (242) 06 858 88 88, E-mail : pdafkcongo@gmail.com, pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 17 JUIL 2023

Le Coordonnateur National du PDAC,

  
Isidore ONDOKI

SANTÉ

# Les administrateurs invités à améliorer le fonctionnement du CHU-B

Après trois ans de pause imposée par la pandémie de COVID-19, la 25<sup>e</sup> session du comité de direction du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B) s'est tenue le 12 juillet 2023 à Brazzaville. C'était sous la direction de son président, le Professeur Armand Moyikoua, en présence du Professeur Thierry Raoul Alexis Gombet, directeur général du CHU-B, et des administrateurs.

À l'issue des débats, les documents soumis à l'examen des administrateurs ont été tour à tour adoptés dont certains avec amendements. Seize délibérations ont été prises portant notamment sur le compte rendu du comité du 17 décembre 2020, le budget exercice 2020, les budgets exercice 2021 et 2022, le budget exercice 2023, l'abrogation de la délibération portant sur le gel des formations, la création des postes d'adjoint au chef de service, l'appui à la campagne d'embauche par une expertise extérieure (1 ou 2 experts) sur la base des termes de référence, l'allocation d'une prime dite de voyage aux agents de l'agence comptable impliqués dans le convoyage de fonds. Des informations ont été données aux administrateurs sur le niveau de réalisation des projets

financés par l'Agence française de développement (AFD) pour les questions d'adduction d'eau et d'assainissement; la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) pour la réalisation des travaux de réhabilitation des infrastructures et le renouvellement de quelques équipements; les budgets du CHU-B de Brazzaville et du ministère de la Santé et de la population pour l'acquisition du matériel de buanderie ainsi que de la centrale de production d'oxygène médical et la réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées. Les administrateurs ont été également informés de la révision en cours de la convention collective applicable aux travailleurs du CHU-B pour tenir en compte des évolutions à l'instar de la reconsidération du poste de directeur général adjoint.



Vue des administrateurs

Le Pr Armand Moyikoua a félicité les administrateurs pour avoir pris les décisions qui vont impacter le fonctionnement CHU-B, en tenant en compte des orientations gouvernementales sur la gouvernance hospitalière. Il s'agit notamment, au cours de cette année 2023, grâce aux infrastructures en cours de réhabilitation et aux équipements acquis, de permettre au CHU-B d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés: renforcer les activités de diagnostic imagerie, laboratoire et de soins, actes médico-chirurgicaux en toute activité générale de revenu; améliorer l'offre et la qualité de soins de service de santé; renforcer les capacités de la pharmacie hospitalière et améliorer l'hygiène et l'environnement du CHU-B. Il a félicité la direction générale pour les efforts accomplis afin de fidéliser, de garantir l'assiduité et la ponctualité des travailleurs, ainsi que de la tenue régulière des comités de gestion.

gicaux en toute activité générale de revenu; améliorer l'offre et la qualité de soins de service de santé; renforcer les capacités de la pharmacie hospitalière et améliorer l'hygiène et l'environnement du CHU-B. Il a félicité la direction générale pour les efforts accomplis afin de fidéliser, de garantir l'assiduité et la ponctualité des travailleurs, ainsi que de la tenue régulière des comités de gestion.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

RESULTATS DU BACCALAUREAT GENERAL

## Le pourcentage de réussite a connu une progression cette année par rapport à l'année 2022



Les membres du jury dévoilant officiellement les résultats du Bac

La délibération des résultats du baccalauréat général de l'année 2023 a eu lieu mardi 18 juillet au lycée de la Révolution à Brazzaville. Les calculs effectués ont donné un pourcentage des admis de 44,50 % cette année pour toutes les séries A2, A3, A4, C et D. Comparativement aux résultats de l'année dernière, le pourcentage était de 39,41 % du taux de réussite. L'écart est de 5,09 % entre l'année écoulée et cette année. Les résultats ont été donnés par Bellarmin Etienne Iloki, professeur titulaire à la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH), président général du jury.

Pour le président général du jury, l'augmentation du pourcentage des admis est dû à l'amélioration des conditions d'études. Selon l'ordre de mérite, au regard des statistiques, la Cuvette-Ouest a occupé la première place avec 90,02 %. Le Kouilou vient en deuxième position avec 76,68 %. La Cuvette est troisième avec 76,66 %. La Likouala est intervenue à la quatrième position avec 70,3 %. La Sangha est à la cinquième place avec 69,92 %. La Lékoumou est à la sixième position avec 66,56 %. La Bouenza est arrivée septième avec 62,66 %. Ce département a été suivi des Plateaux à la huitième place avec 53,65 %. Le Niari s'est positionné neuvième avec 52,74 %. La dixième position est revenue à Brazzaville avec 43,81 %. Le Pool est onzième avec 42,38 %. La boucle est à Pointe-Noire avec 34,32 % pour la douzième place. Pour les candidats officiels, le nombre a été de 75 257. Les admis sont 35480 pour un pourcentage de 47,15 %. Les candidats libres présents ont été 15716. Le nombre d'admis est de 4999 pour un pourcentage de 31,81 %. Le nombre global a été de 90.973 candidats. Les admis sont un total de 40479, pour un pourcentage de 44,50 %.

Philippe BANZ

CEFA DE POINTE-NOIRE

## Réception de nouveaux équipements

Dans le cadre du projet d'appui au Centre d'éducation de formation et d'apprentissage (CEFA), Gislain Thiery Manguessa Ebo-mé, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, a patronné le 6 juillet 2013 à Pointe-Noire, la cérémonie de remise officielle de plus de dix voitures de marque Toyota Hilux tout terrain flambant neufs et du matériel informatique au CEFA de Pointe-Noire. C'était en présence de Jean Pascal Koumba, secrétaire général du département de Pointe-Noire, qui avait à ses côtés Max Toussaint Loemba, administrateur-maire de l'arrondissement 1 Lumumba, Didier Sylvestre Mavouezéla, président de la Chambre de commerce de Pointe-Noire, Véronique Wagner, consul général de France à Pointe-Noire, et bien d'autres autorités ainsi que les apprenants.



Des voitures offertes

congolais, constituent le maillon essentiel de la formation professionnelle au Congo pour les secteurs prioritaires de son développement. Ces CEFA sont l'avenir de l'employabilité des jeunes professionnels congolais. Ils sont la base de leurs projets de vie. Ces CEFA sont la clé de

leur indépendance socio-économique», a-t-elle conclu. Remettant les contacts des voitures aux bénéficiaires, le ministre a salué le partenariat actif entre le Congo et la France, à travers ce projet.

Equateur Denis NGUIMBI

renant le premier la parole, Jean Mafoua, directeur du CEFA de Pointe-Noire, a remercié le ministre de l'Enseignement technique et professionnel pour cet appui. Pour sa part, Michel Mouanga, coordonnateur des CEFA, a présenté à l'assistance la situation globale de l'apprentissage et son évolution au Congo: «En vue de corriger le dysfonctionnement constaté dans la mise en œuvre de l'apprentissage au Congo, le projet expérimente une modalité d'apprentissage appelé Apprentissage de type dual. Celui-ci place l'apprenti au cœur de l'activité d'apprentissage et l'entreprise au centre pour mieux collaborer et atteindre le but visé. C'est-à-dire former un apprenti répondant aux exigences du métier». Pour Didier Sylvestre Mavouezéla, ces équipements offerts en don «portent l'espoir d'une amplification de la capacité d'action de nos structures qui, comme chacun le sait, celle d'avoir une jeunesse sans emploi en face d'entreprises à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée. Il nous faut donc organiser la rencontre entre ces jeunes et les entreprises, à travers une formation de qualité. Voilà pourquoi, il faudrait saluer

la justesse et la pertinence du choix de notre Gouvernement de faire jouer ce rôle par les CEFA en les dotant progressivement des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions». Prenant la parole à son tour, le consul général de France a renchéri: «Aujourd'hui, ces CEFA qui sont désormais au nombre de six, répartis sur le territoire

CRISE SANITAIRE A DOLISIE

## « Ces épidémies ne sont pas liées à l'eau de LCDE », rassure Parfait Chrisosthème Makita

Suite aux épidémies de choléra, de shigellose et de la fièvre typhoïde qui sévissent dans la ville de Dolisie, le directeur général de La Congolaise des eaux (LCDE), Parfait Chrisosthème Makita, a rassuré la population qu'elle met tout en œuvre pour lui apporter les ressources en eau nécessaires pour combattre ces épidémies. C'était au cours d'une conférence de presse animée le 18 juillet 2023, à Brazzaville.

Dès la survenue de l'annonce de ces épidémies, a-t-il déclaré, «la LCDE avait déjà pris quelques mesures: le renforcement du potentiel de chloration dans les usines et du contrôle de qualité de l'eau brute et de l'eau traitée; l'intensification des purges des réseaux, en cas de nécessité en dehors des actions habituellement programmées; la mobilisation des équipes techniques». « Selon les conclusions des autorités sanitaires nationales, cette épidémie n'est pas liée à l'eau de LCDE, mais plutôt aux questions d'hygiène.

Jusqu'ici les analyses de l'eau produite et distribuée par LCDE, n'ont démontré aucune présence de micro-organismes ou autres particules polluants; LCDE rassure la population que la qualité de l'eau produite et distribuée ne fait l'objet d'aucun doute quant à son caractère potable en respect des normes prescrites par l'OMS », a-t-il déclaré. Parfait Chrisosthème Makita a invité les populations à consommer l'eau des robinets et renforcer l'hygiène domestique par le lavage régulier des mains tel que stipulé par le Gouvernement.



Parfait Chrisosthème Makita

La Congolaise des Eaux informe la population de Dolisie qu'elle est solidaire du malheur qui la frappe. Elle exprime sa compassion à toutes les personnes touchées par cette triple épidémie.

A.NK-K.

TCHIAMBA-NZASSI (DEPARTEMENT DE POINTE-NOIRE)

## Carnaval de sensibilisation à la vaccination contre les maladies évitables et la COVID-19

Pour emmener la population riveraine à adhérer et rejoindre le lieu de vaccination, l'Association congolaise de la santé publique et communautaire (ACSPC), en partenariat avec la direction générale de la Santé, a organisé un carnaval de sensibilisation. Sont ciblées: la COVID-19 et d'autres maladies évitables comme la rougeole, la fièvre jaune, la tuberculose, et d'autres. L'ouverture de ce carnaval s'est déroulée dans le district de Tchiamba-Nzassi, dans le département de Pointe-Noire, le 17 juin dernier, sous l'autorité d'Yves Bordeler Ngongo, sous-préfet de Tchiamba-Nzassi.



Pendant la sensibilisation

Pour ramener la population congolaise, en particulier celle de Tchiamba-Nzassi à la raison et faire comprendre que le seul moyen de lutte contre les maladies évitables est de se vacciner, l'ACSPC est passée par une grande mobilisation sous forme de carnaval de sensibilisation au profit de toute la population de la ville océane. Le carnaval de Tchiamba-Nzassi et sa périphérie ainsi que Ngoyo (Pointe-Noire) s'inscrit dans le cadre du projet de l'ACSPC financé par l'UNICEF. Dans son mot de circonstance, Hyve Mokassa, chef du district sanitaire de Tchiamba-Nzassi, a remercié l'ACSPC, l'UNICEF et les autres partenaires pour cette bonne initiative, car pour lui, une population sans vaccination, c'est une population qui est exposée aux diverses maladies. La présidente de l'ACSPC, Yvette Clarisse Saya, a souligné que les vaccins en général et celui de la COVID-19 en particulier, ont été élaborés comme la solution ultime nécessaire pour mettre fin à ces

épidémies et pandémies. Elle a exhorté la population de Tchiamba-Nzassi à la prise de conscience, car la maladie n'a pas de rendez-vous. Pour sensibiliser la population présente sur les mesures barrières contre la COVID-19, Mme Bayonne Marianne a montré comment bien se laver les mains. Dans son mot d'ouverture du carnaval, le sous-préfet avait rappelé à sa population que cette activité sanitaire entre dans le cadre de l'action du Gouvernement qui se bat pour le bien-être de tous. Il a invité à s'arrimer à cette activité pour la préservation de la santé pour tous. À noter que ce carnaval avait pour point de départ Tchiamba-Nzassi et comme point d'arrivée la mairie de Ngoyo. Tout au long du trajet, des comédiens et le groupe musical Fidèle en Christ ont invité la population, par leurs mélodies et leurs chants, à la vaccination et à l'importance de la vaccination.

Madocie Déogratias MONGO





COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE  
 COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL  
 BP 2112 Tél. (241) 01 44 47 31 Fax : (241) 01 44 47 32 – Libreville-GABON

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS)

### PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NDEDE-DOLISIE ET DE FACILITATION DES TRANSPORTS SUR LE CORRIDOR LIBREVILLE- BRAZZAVILLE PHASE 1

N° d'AMI : **AMI N° 02/CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023**

Secteur : Transports

Prêt BAD : N° 2100150030694

Don ITF : N° 5580155000401

Numéro du Projet : P-Z1-DB0-088

1. La République du Congo et la République Gabonaise ont reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route de la route DOUSSALA-DOLISIE et de facilitation du transport sur le corridor Libreville - Pointe-Noire - Brazzaville, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts et Don pour financer les contrats de service d'un consultant (firme) pour la réalisation d'une étude des mesures d'atténuation des conflits Hommes-Éléphants.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres : (i) la réalisation pour la zone du projet, d'une cartographie des dynamiques sociales et environnementales à laquelle seront spécifiquement prise en compte les dynamiques de l'habitat et des interactions homme-éléphants ; (ii) réalisation de l'état des lieux des conflits homme-éléphant ; (iii) l'élaboration d'une stratégie appropriée de gestion des conflits homme-éléphant à partir des données législatives et réglementaires, les données socioéconomiques et démographiques ainsi que des données sur l'état des lieux desdits conflits ; (iv) la proposition d'un mécanisme souple d'assistance aux victimes des dégâts causés par les éléphants ; (v) l'élaboration de matériel d'information/communication/sensibilisation composé de « manuel technique » dédié aux responsables politiques, aux autorités chargées de conservation, aux vulgarisateurs, et de « manuel du paysan », décrivant les différentes stratégies possibles de (a) protection contre les éléphants, (b) mitigation (atténuation) du problème, (c) la promotion de la prévention du conflit homme-éléphant ; (vi) la proposition de la technique appropriée de communication sur les méthodes de prévention et d'atténuation de conflits homme-éléphant. La mission, à réaliser en deux

phases, sera d'une durée de six (06) mois, incluant les périodes consacrées à la revue des livrables.

3. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, OE en sigle », invite les Consultants (Firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisées en Juillet 2012, disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **de 8 heures 30 à 15 heures 30, heure local (TU+1), du lundi au vendredi.**

6. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent être

envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 31 juillet 2023, à 15 heures, heure locale (TU+1)** et porter expressément la mention « **AMI N°02/ CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023 – « Etude d'appui à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des conflits Homme-Éléphant ».**

COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE  
 L'AFRIQUE CENTRALE

A l'attention du Commissaire à l'Aménagement du Territoire et Infrastructures (Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du Transport)

A l'attention du **Coordonnateur Général des Programmes et Projets des Transports**, bakary.mahamat@ceeac-eccas.org

Libreville, Boulevard Triomphal . Ex Immeuble de la BEAC) – BP 2112 Libreville, GABON,

Par courriel email : [commission@ceeac-eccas.org](mailto:commission@ceeac-eccas.org) ; bakary.mahamat@ceeac-eccas.org

Tél. : +241 01 44 47 31/+241 04 52 27 49

**Le Président de la Commission**

Signé

Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO



COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE  
 COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL  
 BP 2112 Tél. (241) 01 44 47 31 Fax : (241) 01 44 47 32 – Libreville-GABON

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS)

### PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NDEDE-DOLISIE ET DE FACILITATION DES TRANSPORTS SUR LE CORRIDOR LIBREVILLE- BRAZZAVILLE PHASE 1

N° d'AMI : **AMI N°03/CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023**

Secteur : Transport

Prêt BAD : N° 2100150030694

Don ITF : N° 5580155000401

Numéro du Projet : P-Z1-DB0-088

1. La République du Congo et la République Gabonaise ont reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route de la route DOUSSALA-DOLISIE et de facilitation du transport sur le corridor Libreville - Pointe-Noire - Brazzaville, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts et Don pour financer le contrat de service d'un consultant (firme) pour la réalisation d'une étude d'harmonisation des procédures douanières entre le Congo et le Gabon..

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres : (i) l'analyse de la situation actuelle, pour chaque pays, à partir de la collecte de données et informations relatives aux procédures douanières et de transit en vigueur dans les deux pays et la réglementation internationale appropriée notamment celle de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de la CEMAC ; (ii) l'élaboration, pour une déclaration unique de transit, d'un manuel de procédures visant l'harmonisation et la simplification des réglementations et des procédures de dédouanement applicables aux deux pays, (iii) la mise en place des outils appropriés de gestion des risques et de leur efficacité, (iv) la mise en place d'un cadre d'optimisation du système informatique de traitement et de mise à jour des données, (v) l'élaboration d'un guide de formation des formateurs des agents qui seront chargés de la mise en œuvre des nouvelles procédures douanières, (vi) la mise en place d'un cadre propice de concertation avec les différents partenaires en douanes pour une meilleure efficacité des nouvelles procédures douanières et pour l'élimination des mauvaises pratiques, (vii) la proposition d'un mécanisme de mise en œuvre des différentes actions de l'harmonisation des procédures douanières, de détermination et de mise en place des indicateurs

de performance, (viii) la définition d'un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'harmonisation des procédures douanières ; (ix) l'élaboration des procédures spéciales concernant les formalités relatives aux : (a) aux marchandises dangereuses ; (b) aux cargaisons anormales ou de grandes dimensions et (c) aux véhicules vides en retour de fret. La Mission, à réaliser en trois (03) phases, se déroulera sur une période de six (06) mois, incluant les périodes consacrées à la revue des livrables.

3. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, OE en sigle » invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations requises (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisées en Juillet 2012, disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes :

**de 8 heures 30 à 15 heures 30, heure locale (TU+1), du lundi au vendredi.**  
 6. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 13/07/2023, à 15 heures, heure locale, TU+1 et porter expressément la mention « **AMI N°03/ CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023- « Etudes d'harmonisation des procédures douanières au niveau des deux pays ».**

COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE  
 L'AFRIQUE CENTRALE

A l'attention du Commissaire à l'Aménagement du Territoire et Infrastructures (Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du Transport)

A l'attention de **Monsieur le Chef de Service des Transports Routier, Ferroviaire et Fluvial, Coordonnateur Général des Programmes et Projets des Transports**,

bakary.mahamat@ceeac-eccas.org  
 Libreville, Boulevard Triomphal (Ex Immeuble de la BEAC) – BP 2112 Libreville, GABON,

Tél. : +241 01 44 47 31/+241 04 52 27 49

Par courriel email : [commission@ceeac-eccas.org](mailto:commission@ceeac-eccas.org) ; bakary.mahamat@ceeac-eccas.org

**Le Président de la Commission**

Signé

Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE  
BRAZZAVILLE

CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN  
CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\* Travail\* Progrès

## INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société CIVILE IMMOBILIERE MSF, au capital de 100.000.000 FCFA, prise par son administrateur en la personne de monsieur ROC Roger, domiciliée en cette qualité au siège social de ladite société sis, Angle des rues Compagnons de DE BRAZZA et Charles FOUCAULT, Centre-ville, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le N° CG-BZV-01-2007-B50-00014, le 15 février 2007 ;

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de ladite société en date du 15 mai 2023, constatant la dissolution anticipée de la **Société CIVILE IMMOBILIERE MSF**, maître **Achille KOUMBOU**, avocat à la Cour au barreau de Pointe-Noire, a été nommé en qualité de Liquidateur ;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 10 juillet 2023, sous le n° CG-BZV-01-2023-M-07129 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

*Pour insertion légale,*  
Le Greffier en Chef, Chef de Greffe



**Maître Jean Clément NGATALI**

ATLS  
Africa Tax & Legal Services  
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA  
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire  
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

**PLATEFORMES INDUSTRIELLES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO SAU**  
Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général  
au capital de FCFA 10 000 000

Siège Social : 327, Avenue Marien Ngouabi Immeuble SCI Cocotiers porte 102, en face des bureaux des Nations Unies  
RCCM : CG-PNR-01-2023-B15-00005

## CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître Marcel NGAVOUKA et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 22 Juin 2023, il a été constitué une Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **PLATEFORMES INDUSTRIELLES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO SAU** ;

**Adresse du siège social** : 327, Avenue Marien Ngouabi, Imm SCI les Cocotiers, 1er étage porte 102 Pointe-Noire ;

**Objet social** : Obtenir et exploiter des permis d'exploitation minière ;

- La conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de la zone économique spéciale d'OYO-OLLOMBO (« ZES d'OYO ») ;
- L'exploitation de la ZES d'OYO-OLLOMBO et des infrastructures qui y seront réalisées dans le cadre des activités de développement,
- La maintenance et l'exploitation de la zone industrielle au sein de la ZES d'OYO-OLLOMBO, y compris la fourniture d'eau, d'électricité, des services de télécommunication, la gestion des déchets au sein de la ZES d'OYO-OLLOMBO,
- L'exploitation d'un parking à camion et dépôt intérieur de conteneurs ou port sec de la ZES d'OYO-OLLOMBO
- La manutention et le stockage de conteneurs,
- L'exploitation d'une zone industrielle ;
- L'exploitation d'une zone commerciale,
- La location d'espaces d'entreposage,

- Le stockage de matières premières,
- La location de terrains et locaux commerciaux,
- La gestion et la maintenance des infrastructures permettant la tenue des activités susmentionnées,
- La fourniture de matières premières aux industries de la ZES d'OYO
- L'exploitation et le développement de forêts dans le but de fournir les unités installées dans la ZES d'OYO-OLLOMBO en bois et toutes autres matières premières en vue de leur assurer un approvisionnement régulier et constant en matière première

- L'exploitation et la maintenance de centres de collecte de produits agricoles au sein de la ZES d'OYO-OLLOMBO
- Le transport de bois et de matières premières en vue de leur acheminement vers la ZES d'OYO-OLLOMBO.

Généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes.

**Durée de vie de la société** : 99 ans ;

**Administrateur Général de la société** : Monsieur BAROT Shaileshkumar

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, le 22 juin 2023 sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00646 du 22 juin 2023.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° CG-PNR-01-2023-B15-00005, le 22 juin 2023.

Pour avis.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

## ANNONCE LEGALE N°09/2023/MEF/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR-Centre

Suivant réquisitions reçues par le Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et réquerants suivants :

N°	N° DES REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				LIEU / QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
01	30.588 du 06/02/2023	Plle(s) 03	Bloc 36	Section BS	Superficie 200,00 m <sup>2</sup>	AERO CLUB MALALA	Arr 01	Mr. HABITAT Joseph Junior
02	30.403 du 14/10/2022	Plle(s) 154	Bloc /	Section D	Superficie 2420,00 m <sup>2</sup>	CENTRE RUE DE SIKOU-DOUME	Arr 01	Dames. LOEMBA NTOUMBA Madeleine et LOEMBA MABIALA Ida Solange Jeanne
03	29.994 du 25/01/2022	Terrain rural	Bloc /	Section /	Sup 200.000,00 m <sup>2</sup>	Village Nangama (File koubembi)	HINDA	Mr. ZINGA-PEMBELHOT Audrey
04	30.374 du 29/09/2022	Terrain rural	Bloc /	Section /	Sup 191.725,67 m <sup>2</sup>	Village PK-Mbili (File koubembi)	HINDA	Mr. ZINGA-PEMBELHOT Audrey
05	27.442 du 15/11/2017	Plle(s) 07 et 08	Bloc 182	Section BM	Superficie 600,00 m <sup>2</sup>	NGOYO (File matolo)	Arr 06	Mme. BOUYOU PEMBA Olga Joselyne
06	30.373 du 29/09/2022	Domaine	Bloc /	Section BX	Sup 64.681,35 m <sup>2</sup>	COTE MATEVE (File Tchilindou)	Arr 06	Mr. ZINGA-PEMBELHOT Audrey
07	28.764 du 15/10/2019	Plle(s) 22	Bloc 127	Section BD	Superficie 400,00 m <sup>2</sup>	MPAKA	Arr 03	Mme. BANZOUZI née NIANGUI Véronique
08	28.763 du 15/10/2019	Plle(s) 07	Bloc 42	Section BS	Superficie 400,00 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA (File MANDOU)	Arr 01	Mme. BANZOUZI Ella Gwladys Trésor
09	27.949 du 10/07/2018	Plle(s) 06	Bloc 18	Terrain rural	Superficie 400,00 m <sup>2</sup>	Djeno (File mbom-djeno)	Arr 06	Mlle. BIABIA OTSIEN wilhelmine Laurel
10	30.598 du 15/02/2023	Plle(s) 03	Bloc 59 bis	Section J	Superficie 308,87 m <sup>2</sup>	MPITA ( Maison d'arrêt )	Arr 01	LOUDI Juvel Meryl
11	30.690 du 05/04/2023	Plle(s) 244 ter	Bloc /	Section J	Superficie 379,08 m <sup>2</sup>	CENTRE VILLE	Arr 01	Mr. INDOMBA Frédéric
12	30.404 du 17/10/2022	Plle(s) 01	Bloc 07	Section CD	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	Nanga zone Mpaka marie (File tchiyobo)	Arr 06	Mr. GOMAT SOUMBOU Judicaël Habib
13	22.906 du 19/09/2013	Plle(s) 06,08 et 10	Bloc 442	Section BL	Superficie 1500,00 m <sup>2</sup>	NANGA LAC	Arr 06	Mr. NZIKOU Jean serge Olivier
14	19.890 du 22/03/2011	Plle(s) /	Bloc /	Terrain rural	Superficie 5812,50 m <sup>2</sup>	LAC NANGA VILLAGE	Arr 03	Mr. NZIKOU Jean serge Olivier
15	30.530 du 09/01/2023	Plle(s) 01	Bloc 48	Section N	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	MPAKA 120	Arr 06	Mr. MUMBA KALALA et Mme. TOMBA MARIE Preseille
16	30.386 du 04/10/2022	Plle(s) 01 à 10	Bloc 92	Section DKH2	Superficie 5000,21 m <sup>2</sup>	HINDA	HINDA	Mr. KIMBEMBE Judace Aristide
17	30.590 du 07/02/2023	Plle(s) 07 bis	Bloc 39	Section BM	Superficie 243,60 m <sup>2</sup>	NGOYO (File N'GAN-NGOYO)	Arr 06	Mr. BOUKORO LOUBAKI Tanguy Gilou
18	30.421 du 25/10/2022	Plle(s) 08	Bloc 17	Section BR	Superficie 400,00 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA (File TCHINKATCHI)	Arr 01	Mr. BASSOUKIDI Roland-Aymar
19	30.380 du 30/09/2022	Plle(s) 02	Bloc 38	Section BR	Superficie 383,26 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA (File TCHINKATCHI)	Arr 01	Madame ZANNOMI née NDIINGA Nadia
20	30.407 du 19/10/2022	Plle(s) 02 et 04	Bloc 180	Section BY 2 <sup>ème</sup> Tr	Superficie 720,00 m <sup>2</sup>	Cote Matève (File Kayes-Kukwanguili)	Arr 06	Mme. NZOUMBA Philomène
21	30.704 du 19/04/2023	Plle(s) 10	Bloc 84	Section M <sup>2</sup>	Superficie 731,25 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mme. NIAMBI KINANGA née BANDZA BONIEZA Axelle
22	30.451 du 16/11/2022	Plle(s) 08 bis	Bloc 49	Section BN bis	Superficie 473,59 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBOUKA (Agri-Congo)	Arr 06	Mr. EBATA John Baxter Black
23	25987 du 13/04/2016	Plle(s) 10	Bloc 109	Section N	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	MPAKA (Maison Bleue)	Arr 06	Mme. MEYA née MAFOUA-NSIMBA Priscille
24	25.891 du 09/03/2016	Plle(s) 03	Bloc 129	Section BY 1 <sup>ère</sup> Tr	Superficie 394,36 m <sup>2</sup>	Côte Mateve (File kayes-kukwanguili)	Arr 06	Mr. MVOUMBI POUNGUI François
25	30.385 du 03/10/2022	Plle(s) 07 bis	Bloc 285 ex 73	Section BS	Superficie 267,63 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mr. MOUMBOULO Geoffroy
26	30.506 du 15/12/2022	Plle(s) 09	Bloc 93	Section BE	Superficie 300,00 m <sup>2</sup>	MPAKA	Arr 03	Mr. TARY Guy Bienvenu
27	30.385 du 03/10/2022	Plle(s) 01	Bloc 127	Section BXA	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	Côte-Matève	Arr 06	Mme. ANDELY née AKANATI Brigitte Yolande
28	25.735 du 07/01/2016	Plle(s) 06	Bloc 172	Section BM2	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	NGOYO (File Mvassa)	Arr 06	Mr. LOEMBE Louis Marie
29	29.674 du 18/05/2021	Plle(s) 05 bis	Bloc 54	Section BM1	Superficie 260,22 m <sup>2</sup>	Cote Matève (File Tchinvassa)	Arr 06	Mr. MOUSSOLO Florent Landry
30	30.348 du 08/09/2022	Plle(s) 08	Bloc 80	Section BM	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	NGOYO (File Matolo)	Arr 06	Mme. MEMBE ETELIA Anny
31	30.312 du 19/08/2022	Plle(s) 02	Bloc 109	Section BM	Superficie 500,00 m <sup>2</sup>	NGOYO (File N'GAN-NGOYO)	Arr 06	Mr. MOUANDZA MABIALA Raïssa
32	19.641 du 14/01/2011	Plle(s) 11 et 12	Bloc 30	Section BT	Superficie 800,00 m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mr. LAH SOYA
33	30.800 du 23/06/2023	Plle(s) 282	Bloc /	Section I	Superficie 1225,00 m <sup>2</sup>	Centre ville (ex BOPLAC)	Arr 01	Mme. MAKAYA BOUEYA née CASTANOU Mireille Annie Josiane

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 14 juillet 2023

Le chef de bureau Yvon Faustin Magloire OKEMBA



11<sup>E</sup> EDITION DU FESPAM

## Le Président de la République a lancé les joutes

Après huit années d'hibernation due à la crise économique et à la pandémie de COVID-19, le Festival panafricain de musique (FESPAM) renaît. C'est le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, accompagné de son épouse Antoinette, qui a donné le coup d'envoi de cette 11<sup>e</sup> édition, samedi 15 juillet 2023, en soirée, en prononçant les mots : « *Je déclare ouverte la 11<sup>e</sup> édition du FESPAM que la fête soit belle !* ». La cérémonie était organisée au Stade Président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville. En présence des corps constitués nationaux et étrangers.



Le président Denis Sassou-Nguesso procédant à l'ouverture du FESPAM

Lancée dans une ambiance très festive et carnavalesque, et placée sous le thème : « *La rumba congolaise envol, de la base identitaire vers les vestiges du patrimoine de l'humanité* », cette édition de reprise se déroule du 15 au 22 juillet. Ravis de renouer avec le FESPAM, les mélomanes venus nombreux ne voulaient rien rater de ce grand rendez-vous culturel et scientifique continental. Dans la joie, ils ont suivi les premiers spectacles qui ont mis en exergue : l'excellente chorégraphie d'un assemblage d'artistes retraçant l'histoire de la rumba congolaise des origines à nos jours, préparée par l'artiste congolais Akramogé, Mariusca La Slameuse, Les Bantous de la capitale, Tidiane Mario, Diesel Gucci et Roga Roga (Congo-Brazzaville). Avec eux, il y a eu, Sidiki Diabaté (Mali) et Ferre Gola (RD Congo).

Souhaitant la bienvenue aux festivaliers, Dieudonné Bantimba, député-maire de Brazzaville, s'est dit satisfait du bouillonnement culturel dans la ville légendaire de la République du Congo. Avant de préciser que « *la relance des acti-*

*vités du FESPAM est, pour les Brazzavillois, un véritable motif de satisfaction et de fierté.*

Pour Gervais Hugues Odaye, commissaire général du FESPAM, le thème choisi pour cette édition offrira l'occasion de revisiter l'histoire de la rumba congolaise, depuis sa création jusqu'à sa consécration mondiale. De même, il a encouragé les différents artistes présents à cette édition, de donner le meilleur d'eux-mêmes pour combler les attentes des mélomanes. Le représentant de la direc-



La slameuse Mariusca Moukengué a ébloui le public, drapeau du Congo à la main

trice générale de l'UNESCO, Paul Raymond Coustère, directeur régional, représentant de l'UNESCO pour l'Afrique

centrale, a souligné : « *La rumba constitue le symbole de la musique congolaise et continue d'inspirer de nombreux artistes musiciens en Afrique et à travers le monde. Elle transcende des générations, des idéologies et des frontières. La rumba peut constituer un moteur puissant de développement des indus-*

*tries culturelles et créatives au Congo, tout comme ailleurs sur le continent* ». La ministre de l'Industrie cultu-

relle, touristique, artistique et des loisirs, Lydie Pongault a indiqué que, « *ce festival est aussi l'occasion de repenser la conservation de notre patrimoine musical, d'encourager la recherche scientifique, de poser les bases qui permettront de structurer les industries culturelles* ».

Pendant une semaine, les Brazzavillois, les personnes de passage dans la capitale congolaise seront servis. Ils ont droit à un programme alléchant de plusieurs manifestations culturelles dont l'entrée est gratuite : le vernissage de l'exposition des instruments traditionnels de musique, le symposium, le marché de la musique. Sans oublier la croisière sur le fleuve Congo au profit des personnalités invitées, afin de leur faire découvrir les potentialités dont regorge le Congo.

Alain-Patrick MASSAMBA

FESPAM

## Lumières, chants, danses et tahotaho étaient à l'ouverture !

Une série de groupes ont animé la soirée d'ouverture de la 11<sup>e</sup> édition du Festival panafricain de musique (FESPAM) dans le tahotaho (entendez, le rythme, l'ambiance, la cadence et le mouvement). Les "hostilités" ont démarré par une parade des drapeaux de cinquante-quatre pays africains, sous la musique principale des Forces armées congolaises (FAC), qui a exécuté les hymnes nationaux du Congo "La Congolaise" et de l'Union Africaine (U.A). Puis a suivi l'excellente prestation de la slameuse Mariusca Moukengué qui a ébloui le public, drapeau du Congo à la main.



Le show chorégraphique livré par une floraison de groupes tradi-modernes congolais

Les autres moments forts de cette première journée ont été marqués par le show chorégraphique d'environ une demi-heure, un véritable savant mélange entre la tradition et la modernité, livré par une floraison de groupes tradi-modernes congolais, dans une chorégraphie préparée par Akramogé, un artiste congolais du groupe Musée d'Art. Les musiciens du mythique et légendaire orchestre Les Bantous de la capitale ont pour leur part, interprété des chansons devenues des classiques de la musique congolaise et africaine : "Comité Bantous", "Rosalie", "Choisi", "Christina". Diesel Gucci, l'une des étoiles montantes de la musique africaine, a joué des chansons qui depuis un certain temps accrochent le public : "Moto ya charisme", "Yo nani", qui d'ailleurs, par moment les a chantés en chœur avec lui. Le Malien Sidiki Diabaté, excellent manieur de la kora, son instrument de prédilection, a interprété l'hymne national du Congo "La Congolaise", avant de jouer d'autres morceaux à succès de son répertoire. Peu avant de clore sa prestation, il s'est dirigé vers le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, pour lui remettre sa coiffure de couleur noire, avec des paillettes jaunes.

Le Congolais de l'autre rive du fleuve, Ferre Gola, a apporté une autre dimension au show. Il a joué la chanson "Judgement", mais également "Vita-Imana", à la demande du couple présidentiel, selon le modérateur, Médard Milandou Tsonga. L'artiste congolais Tidiane Mario qui s'est fait de la place dans les milieux des jeunes mélomanes du pays a aussi interprété ses chansons phares, à la grande satisfaction du public qui l'accompagnait par moment.

Le clou des spectacles a mis en exergue Roga Roga, l'un des poids lourds de la musique congolaise. Sa chanson "Bokoko" qui caracole à la tête des hit-parades du continent et d'ailleurs a captivé le public, sans oublier la chanson "Letingu", faisant partie de son nouvel opus "Ndzoungou". En somme, une véritable ambiance, riche en lumières, en sons et en couleurs qui n'a pas manqué d'accrocher plus d'un spectateur. De quoi réveiller un public endormi depuis neuf ans et en attente de son FESPAM.

A.-P. MASSAMBA

PONTON AWARDS

## Les préparatifs de la quatrième édition vont bon train

Dans son objectif de mettre à l'honneur et récompenser des personnes physiques et morales qui évoluent dans les différents domaines à Pointe-Noire, les membres du comité d'organisation de Ponton Awards, pour les préparatifs de sa quatrième édition, ont tenu une conférence de presse le lundi 17 juillet dernier. Ils ont voulu préciser à la presse les caractéristiques de ce rendez-vous qui se profile, la date de sa tenue ainsi que les candidats dans les diverses catégories.



Les animateurs de la conférence

La conférence de presse a été animée par Gildas Bakala et Kephane Kombila, respectivement président et membre du comité d'organisation.

Le Ponton Awards est une cérémonie qui prime les efforts des personnes qui émergent dans diverses activités dans la capitale économique.

En effet, le trophée du mérite ou Ponton Awards distingue les Ponténégrins qui excellent dans l'entrepreneuriat, l'engagement jeunesse avec

une implication dans l'orientation de la jeunesse et la participation au développement; l'Excellence dans le sport; les modèles artistiques...

Ponton Awards est une plateforme de valorisation de l'excellence locale, un moyen aussi de mettre en exergue le travail des personnes.

« *Ponton Awards, quatre années d'activités. Nous sommes assez fiers de ce travail. Nous remercions les différents partenaires et sponsors qui nous accompagnent et qui font de cet événement*

*un rendez-vous du mérite à Pointe-Noire. Nous avons cinq catégories; aucun changement avec les différentes éditions* », a souligné le président du comité d'organisation de Ponton Awards. Et d'ajouter: « *Pour l'engagement jeunesse, nous avons une nominée, Sophie Mignot, une femme engagée dans le social et dans la sensibilisation avec son label Kasdal House, Jucie Ntsana, promotrice du festival d'art*

*et de loisir pour enfants et jeunes; Gabie Seinzor, fondatrice de la plateforme Futures maman 242, etc.* »

Après la présentation des différentes catégories et du programme de cet événement qui se tiendra le 20 août prochain, les membres du comité d'organisation ont répondu aux questions de la presse.

Madocie Déogratias MONGO

FESPAM

## Ouverture du MUSAF et du symposium par le Premier ministre

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso, a procédé, dimanche 16 juillet au Palais des congrès, à l'ouverture du Marché de la musique africaine (MUSAF), en présence de Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, d'autres membres du Gouvernement, de son homologue de la RD Congo, Catherine Kathangu Furaha, du représentant de la directrice générale de l'UNESCO, Paul Coustère, directeur régional de l'UNESCO pour l'Afrique centrale, de Gervais Hugues Odaye, commissaire général du FESPAM, ainsi que d'autres personnalités. Avec au menu, un chapelet des exposés présentés par différents conférenciers et une exposition des oeuvres d'arts.

Le lendemain, notamment dans la salle internationale du palais des congrès, le Premier ministre a ouvert le symposium prévu dans le cadre de ce festival. Plusieurs activités ont également lieu autour.

VISITE DE MME BELINDA AYESA AU BRÉSIL

«Je peux vous assurer que je considère notre mission au Brésil, une réussite»

La directrice générale du Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, Bélinda Ayessa a effectué une visite culturelle au Brésil dans le cadre de l'accord de partenariat avec l'ambassade du Brésil. Elle a visité plusieurs musées en présentiel et en virtuel dans les deux villes du Brésil : Brasilia et Rio de Janeiro. Cette visite avait pour objectifs : envisager les possibilités de perceptives de coopération dans les domaines de la muséologie et de la muséographie et connaître les politiques nationales du Brésil dans le cadre de formation en muséologie. Dans une interview, elle fait la restitution de la visite. C'était en présence de l'ambassadeur du Brésil au Congo, Renato Soares Menezes.

\*Vous avez été invitée par le Gouvernement brésilien, alors pouvez-vous nous en dire plus de cette visite au Brésil ? est-ce une réussite ou pas ?

\*\*Nous avons été invités par l'ambassade du Brésil dans le cadre de ce que nous faisons ici, nous assurons la gestion d'un site touristique. Etant donné le Brésil est un grand pays d'histoire, une organisation extraordinaire dans la gestion des objets culturels, une expertise dans la matière, nous avons pris attache avec l'ambassadeur du Brésil au Congo. Nous avons pu mettre en place le partenariat et c'est ça qui nous a permis de nous rendre au Brésil. D'abord à Brasilia, ensuite à Rio de Janeiro. Ce sont les deux principales villes que nous avons pu visitées. Je peux vous assurer que je considère notre mission au Brésil, une réussite. Mais nous sommes conscients que beaucoup reste à faire, tellement des choses à apprendre. Nous ne sommes pas à notre dernier voyage, nous allons nous retourner auprès de l'ambassade du Brésil, notamment à l'ambassadeur afin d'obtenir d'autres voyages.

\*Mme la directrice, qu'avez-vous visité concrètement ?

\*\*D'abord, le travail se fait en temps et en heure, avec une technologie que je n'ai jamais rencontrée c'est-à-dire non seulement en temps et



Mme Bélinda Ayessa

en heure mais vous avez la possibilité en un clic sur les quatre mille musées. On n'a pas vraiment eu le temps nécessaire de visiter tous les musées, mais nous avons pu visiter certains en virtuel et les responsables des musées étaient toujours prêts à répondre à toutes les questions possibles. Ils étaient disposés de façon technique à mettre à notre disposition tous les éléments. Nous avons pu obtenir la formation pour aider le mémorial dans la gestion. Nous avons eu l'occasion de visiter à Rio de Janeiro beaucoup d'objets sur deux cent quarante-cinq mille objets authentiques ; on n'a pas tout vu mais certains étaient mis à

notre disposition. Nous avons aussi visité le musée de la République. On a aussi retrouvé les objets qui viennent du Congo dans le musée national de Rio de Janeiro qui font partie de l'histoire du Congo. Se retrouver dans un autre pays, pouvoir toucher sa propre histoire, j'en sais quelque chose. Nous devons poursuivre cette collaboration de partenariat, parce que non seulement, les responsables des musées brésiliens viendront au Congo, mais aussi, nous devons y retourner parce qu'on n'a pas tout fait en une semaine. Nous sommes en train d'envisager la possibilité d'exposer sur la vie et la mort de Pierre Savorgnan de Brazza et le Royaume Kongo ; organiser une soirée culturelle qui se fera dans le jardin du musée de la République.

\*Monsieur l'ambassadeur, la directrice générale du Mémorial était au Brésil, elle a rencontré des responsables des musées brésiliens et ses derniers veulent visiter le mémorial Pierre Savorgnan de Brazza ; vous en dites quoi ?

\*\*Je pense qu'ils peuvent venir, nous avons des choses à montrer, bien sûr que le Congo aussi à des choses à nous montrer, à nous enseigner. C'est important de connaître les peuples. Je pense que dans le processus de la prochaine étape, les Brésiliens peuvent venir.

\*Quelles sont les prochaines étapes du partenariat entre le Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza et l'ambassade du Brésil ?

\*\*Inviter les responsables des musées brésiliens à venir au Congo, au retour de madame la directrice générale du Mémorial du Brésil.

Propos recueillis par Princesse GRACIAS

CINEMA

La femme battante congolaise sublimée à travers quatre courts-métrages

Grâce à Mme Bélinda Ayessa, qui a mis à disposition des férus du cinéma la grande salle de conférences du mémorial Pierre Savorgnan De Brazza, il a été procédé samedi 1er juillet dernier à Brazzaville, sous la houlette de Dieudonné Mouandza, cinéaste et enseignant au département art à l'Université Marien Nguabi, à la projection de quatre films documentaires. Il s'agit des courts-métrages de 20 minutes chacun, issus de l'atelier d'initiation aux métiers techniques du cinéma, réalisés essentiellement par des jeunes étudiants. Le principal thème développé dans ces courts-métrages porte sur « La femme battante ».

«L'objet de ce travail a été à la fois cinématographique et poétique», affirme Dieudonné Mouandza. Poétique parce que les réalisateurs, «contrairement aux séries habituelles où on parle de : épisode n°1, épisode n°2, épisode n°3... nous avons fait des jeux de mots... les prénoms des personnages substituent les numéros des épisodes... plutôt que de dire : la beauté dans la main épisode n°1, la beauté dans la main épisode n°2, on s'est amusé à dire : Shady, la beauté dans la main ; Michelle, la beauté dans la main ; Diane, la beauté dans la main », explique l'un des principaux initiateurs du projet. Ces films dont Léon Makita Ndoumba de l'Université Ma-



Les actrices et réalisateurs posant pour la postérité

rien Nguabi et Claude Giscard Makosso sont comptés parmi les producteurs associés, sublimement la femme africaine en général, et la femme congolaise en particulier, à travers les métiers qualifiés de métiers d'hommes.

Les principales actrices: Shady, Michelle, Diane et Ruth exercent respectivement: la menuiserie design, la mécanique, la peinture et la bande dessinée; la sculpture et la poterie. Les réalisateurs, pour la plupart des étudiants, sont entre autres: l'initiateur du projet Dieudonné Mouandza, Jodel Bongo, Rhabi Mayela et Djenifer Mpion. Pour Léon Makita, soutenir de telles initiatives suppose encourager d'autres femmes à se lancer dans des activités génératrices

de revenu dans n'importe quel domaine de la vie. Dieudonné Mouandza, principal initiateur du projet de formation aux métiers et techniques du cinéma en République du Congo, a conclu que les potentialités dans le domaine cinématographique existent. Il est possible de former aussi bien les étudiants que les cinéphiles, si les décideurs peuvent mettre les moyens à leur disposition. Pour lui, l'industrie cinématographique, au même titre que les autres domaines du développement socioéconomique, est un pan à exploiter pour la diversification de l'économie congolaise largement dépendante de l'industrie extractive.

Gaule D'AMBERT

Etude de Maître Salomon LOUBOULA  
Notaire titulaire d'office à Brazzaville, Résidence les Flamboyants Place de la Fontaine (ex camp 15 Août)  
Boîte Postale 2927, Brazzaville, République du Congo  
Téléphone : (00242) 06 677 89 61  
E-mail : salomonlouboula@gmail.com

ANNONCE LEGALE

SOCIETE SADA MOTORS CONGO

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS CFA  
SIEGE SOCIAL : BOULEVARD MARIEN NGOUABI, BP 814, POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM NO : CG/PNR/01-2020 B 12 00019.

Aux termes des délibérations du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 09 Décembre 2021 enregistré à Pointe-Noire le 29 Novembre 2022 sous folio 222/10, numéro 9267, reçu aux rangs des minutes du Notaire soussigné, le 09 Décembre 2021, les Administrateurs de la Société SADA MOTORS CONGO SA, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 100.000.000 FCFA, entièrement libéré, ont décidé :

1- D'étendre l'objet social de la Société SADA MOTORS CONGO SA, par la création de SADA LEASING pour répondre à la nécessité d'exécuter le projet LEASING déjà expérimenté chez SADA MOTORS Côte d'Ivoire et de modifier comme suit les dispositions de l'Article 2 des Statuts relatif à l'objet social et de la mise à jour des Statuts de la Société ; Cette décision sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale de la Société.

ARTICLE 2 : Nouveau : OBJET.

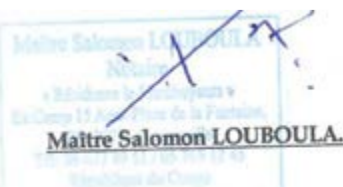
La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et à l'étranger :  
- L'achat et la vente des véhicules neufs ;  
- La réparation et la vente des pièces détachées ;  
- La vente des lubrifiants ;  
- La création et l'exploitation du département de Leasing sous l'appellation « SADA LEASING ».  
Et toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

2- D'approuver, telle que détaillée et présentée par le Cabinet WINTER BUSINESS Consulting, l'analyse financière à mi-parcours, de la Société

SADA MOTORS CONGO SA.  
3- De prendre acte de la démission de leurs fonctions d'Administrateurs de Madame MAVOUNGOU Joyce Esther et de Monsieur Geoffroy Michel DIBAKALA.  
4- De nommer pour une durée de deux (2) ans renouvelable à compter du 9 Décembre 2021 Monsieur Geoffroy Michel DIBAKALA en qualité de Directeur Général de la Société SADA MOTORS CONGO SA.  
5- De supprimer, sur proposition du Président, le poste du Responsable comptable de la Société SADA MOTORS CONGO SA.  
6- De donner pouvoirs au Directeur Général et/ou au porteur de copie ou d'un extrait du Procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales ;

Dépôt légal dudit Procès-verbal a été effectué, le 09 Décembre 2022, au Greffe du Tribunal de et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire et l'inscription modificative au Registre de Commerce et du Mobilier a été entrepris le même jour sous le numéro RCCM N°CG/PNR/01-2020 B 12 00019 par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale,  
Brazzaville, le 10 Juillet 2023.



CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRE DE POINTE-NOIRE ET DOLISIE  
ETUDE DE MAITRE JAIME CHRISTIAN GUYCHEL GOULOU, NOTAIRE  
E-mail: gguychel-gmail.com ; Téléphone: 06.663.95.16 - 102, avenue Linguissi TCHICAYA, 1er étage (en face de la Maison d'arrêt), Pointe-Noire- Rép. du Congo.

INSERTION LEGALE

Par acte authentique en en date à Pointe-Noire, le vingt-deux Juin deux mille vingt-trois, régulièrement selon le vœu de la loi à la formalité impérative de l'enregistrement le dix-sept Juillet de la même année, folio 135/52, n°5520.  
Me Jaime Christian Guychel GOULOU, Notaire soussigné, a reçu le procès-verbal de la décision à caractère extraordinaire des associés de «VIVIER», société à responsabilité limitée de droit congolais au capital de cinq millions «5.000.000» de francs CFA, dont le siège est fixé à Pointe-Noire, 5 rue Bois de singes, route de la frontière, arrondissement de Tchimbamba, 1er arrondissement, régulièrement constituée et inscrite au Registre de commerce et du Crédit Mobilier, sous le n° CG/PNR/01-2015-B12-00730, décisions portant successivement modification de l'objet social et Implantation d'une succursale.  
Aux termes de ladite décision dont mention a été faite au Registre du commerce et du crédit mobilier le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, l'objet de la société porte désormais la mise à disposition du personnel et main-d'œuvre qualifiés dans divers secteurs d'activités, dans la construction de bâtiments et le génie-civil, les travaux publics, l'entretien des espaces verts publics et privés, le gardiennage ainsi que, pour tous travaux onshore & offshore (sur terre et en mer).

Il a été décidé l'ouverture au Congo et plus précisément à Pointe-Noire, marché Tié-Tié Massola, l'exploitation d'une savonnerie, d'une unité de fabrication de produits de toilette corporelle, de produit de nettoyage et d'entretien ménagers et industriels, de détergents et autres produits dérivés des activités de la savonnerie.  
Objet social: La société conserve son objet au Congo partout ailleurs, dans l'exploitation d'une savonnerie, d'une unité de fabrication de produits de toilette corporelle, de produits de nettoyage et d'entretien ménagers et industriels, de détergents et autres produits dérivés des activités la savonnerie auxquelles s'ajoutent à compter de la décision citée ci-dessus la mise à disposition de personnel et main-d'œuvre qualifiés dans divers secteurs d'activités, dans la construction de bâtiments et le génie civil, les travaux publics, l'entretien des espaces verts publics et privés, le gardiennage ainsi que pour tous travaux onshore & offshore.  
Administration: La succursale est administrée par Mr Armand Charles Vivier BOUESSE.  
Le reste demeure inchangé.

POUR AVIS,  
Jaime Christian Guychel GOULOU, Notaire

"AFRICAN OIL INDUSTRIES"  
Société A Responsabilité Limitée  
Au capital d'Un Million (1.000.000) de Francs CFA  
Siège social : sis au n°87, Avenue Charles De Gaulle  
Centre-ville Pointe-Noire  
République du CONGO

CONSTITUTION

Conformément à la loi, il a été constitué, le douze juin deux mille vingt et trois, une Société A Responsabilité Limitée dénommée «AFRICAN OIL INDUSTRIES», dont les statuts ont été enregistrés au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbre Pointe-Noire CENTRE, le 28 juin 2023, sous Folio 122/22 n°4238.  
OBJET :  
La société a pour objet :  
1°/- La fabrication industrielle d'huile de palme ;  
2°/- La distribution ;  
3°/-L'importation des équipements, accessoires industriels et des matières premières ;  
Et généralement, toutes opérations, financières, industrielles, mobilières et immobilières à caractère commercial pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.  
SIEGE SOCIAL :  
Le siège social est fixé au Cabinet d'Avocats Rol-

dia Yvon Placide MALONGA & Jean NGOUEBO, sis à Pointe-Noire au n°87, Avenue Charles De Gaulle Centre-ville, République du Congo.  
APPORTS EN NUMERAIRE :  
Lors de la constitution, les associés ont apporté à la société la somme de 1.000.000 FCFA.  
GERANCE :  
Monsieur AWAD Kaled Ali, demeurant et domicilié à Pointe-Noire, a été nommé en qualité de gérant.  
DEPOT AU GREFFE :  
La société est immatriculée au registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2023-B12-00121 du 04 juillet 2023.

Pour insertion légale  
Le Gérant

Maître Léole Marcelle KOMBO  
Notaire à Pointe-Noire ..  
3, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

### SOCIETE AMC ASSURANCES

Société Anonyme avec Conseil d'Administration. Entreprise régie par le code des Assurances  
Au capital F. CFA: 5 000 000 000 (capital libéré F. CFA 3 750 000 000)  
Siège social: Boulevard Denis SASSOU NGUESSO,  
Immeuble MUCODEC, 3ème étage, Centre-ville / Pointe-Noire, République du Congo  
RCCM: CG-BZV-01-2021-B14-00070

### OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 24 Mai 2023, enregistré à Brazzaville, aux domaines et timbres le 31 Mai 2023, sous le folio 099/9 N°2470, le Conseil d'Administration a décidé de l'ouverture d'un établissement secondaire dans la ville de Pointe-Noire, à l'adresse suivante:

- Centre-ville, vers le Rond-point Kassai, Immeuble 420.

Dépôts légaux:

- Le procès-verbal a été déposé au greffe du Tribunal

de Commerce de Pointe-Noire et immatriculée sous le N°CG-PNR-01-2023-B20-00012 du 05 Juin 2023 ;

- Le procès-verbal a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce le 14 Juin 2023 et mention modificative a été portée à la même date au RCCM, sous le numéro CG-BZV-01-2023-M-06960.

**Pour insertion légale,  
Maître Léole Marcelle KOMBO**

## Tarifs d'abonnement

### Congo

#### 6 mois

Retrait sur place: 15.600

Expédié: 23.400

#### 1 an

Retrait sur place: 31.200

Expédié: 46.800

### France, Afrique

#### Francophone

91 Euros

182 Euros

### Autres pays d'Afrique

96 Euros

192 Euros

### Europe

96 Euros

192 Euros

### Amérique-Asie

100 Euros

200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de  
La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.  
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Maître Léole Marcelle KOMBO  
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

## ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE MULTI-PHARMA CONGO

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 30 Juin 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 04 Juin 2023, sous le folio 122/2 N°1050, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Dénomination:** SOCIETE MULTI-PHARMA CONGO ;  
**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;

**Capital:** Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000) ;  
**Siège social:** Mont-Kamba, arrêt Sapin, Pointe-Noire,

République du Congo ;

**Objet:** La société a pour objet, en République du Congo:

- Promotion des médicaments et la vente des produits parapharmaceutiques.

**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM ;

**Gérant:** Monsieur Holaiwola Faisol WABI.

**RCCM:** CG-PNR-01-2023-B13-00136 du 06 Juillet 2023.

**Pour insertion légale,**

**Maître Léole Marcelle KOMBO.**

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718  
Pointe-Noire, République du Congo

## ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE HI-TECH COMPANY, en sigle «H.T.C.»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 28 Juin 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 03 Juillet 2023, sous le folio 125/25 N°5077, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Dénomination:** SOCIETE HI-TECH COMPANY, en sigle «H.T.C.» ;

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée ;

**Capital:** Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000) ;

**Siège social:** Centre-ville, quartier Plateau N°25, Avenue Emmanuel Dadet, en face de Park N'Shop 2, Pointe-Noire, République du Congo ;

**Objet:** La société a pour objet, en République du Congo: - Electricité, Instrumentation & Froid industriel (études, travaux et fourniture matériel); Electronique & Informatique industrielles (études, travaux et fourniture matériel).

**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM ;

**Gérance:** Madame Jesliat Virmiche Steja BOULESSI, est nommée en qualité de gérante et Monsieur Scheritel Clayvi BICHALL TATY est nommé en qualité de co-gérant.

**RCCM:** CG-PNR-01-2023-B12-00123 du 07 Juillet 2023.

**Pour insertion légale,  
Maître Léole Marcelle KOMBO.**

COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE  
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS  
DA AFRICA CENTRAL

BP 2112 Tél. (241) 01 44 47 31  
Fax : (241) 01 44 47 32 – Libreville-GABON



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS)

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NDEDE-DOLISIE ET DE FACILITATION DES TRANSPORTS SUR LE CORRIDOR LIBREVILLE- BRAZZAVILLE PHASE 1**

N° d'AMI: AMI N°04/CEEAC/COM/PR/CATI/STRFF/2023

Secteur : Transport

Prêt FAD : N° 2100150030694

Don ITF : N° 5580155000401

Numéro du Projet : P-Z1-DB0-088

1. La République du Congo et la République Gabonaise ont reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet d'aménagement de la route de la route DOUSSALA-DOLISIE et de facilitation du transport sur le corridor Libreville - Pointe-Noire - Brazzaville, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts et Don pour financer le contrat de service d'un consultant (firme) pour la réalisation d'une étude d'harmonisation des procédures douanières entre le Congo et le Gabon.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres : les études et travaux nécessaires à la mise en place de la facilitation des transports comprenant : a) la construction du poste de Contrôle Unique

Frontalier (PCUF), b) l'étude de fonctionnalité du PCUF et de mise en place du Comité de Gestion du Corridor. La Mission, à réaliser en trois (03) phases, se déroulera sur une période de six (06) mois, incluant les périodes consacrées à la revue des livrables.

3. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution, OE en sigle » invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations requises (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'Utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisées en Juillet 2012, disponibles sur le

site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 8 heures 30 à 15 heures 30, heure locale (TU+1), du lundi au vendredi.

6. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 13/07/2023, à 15 heures, heure locale, TU+1 et porter expressément la mention «AMI N°04/ CEEAC/ COM/PR/CATI/STRFF/2023- «Etude de fonctionnalité du poste de contrôle unique frontalier (PCUF) et de mise en place d'un système de gestion du corridor Libreville-Brazzaville».

### COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

A l'attention du Commissaire à l'Aménagement du Territoire et Infrastructures

(Cellule de Coordination des Programmes d'Infrastructures et de Facilitation du Transport)

A l'attention de Monsieur le Chef de Service des Transports Routier, Ferroviaire et Fluvial, Coordonnateur Général des Programmes et Projets des Transports,

bakary.mahamat@ceeac-eccas.org

Libreville, Boulevard Triomphal (Ex Immeuble de la BEAC) – BP 2112 Libreville, GABON,

Tél. : +241 01 44 47 31/+241 04 52 27 49

Par courriel email : [commission@ceeac-eccas.org](mailto:commission@ceeac-eccas.org) ;  
[bakary.mahamat@ceeac-eccas.org](mailto:bakary.mahamat@ceeac-eccas.org)

**Le Président de la Commission  
Signé**

**Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO**

ELIMINATOIRES COUP DU MONDE 2026

## Le Congo coincé entre le Maroc et la Zambie

Menacé d'une exclusion par la FIFA, le Congo a été admis à disputer les éliminatoires de la Coupe du monde 2026, sous réserve d'honorer l'engagement du gouvernement à payer les sommes dues à l'ancien sélectionneur des Diables-Rouges, Sébastien Migné. En attendant, la main innocente l'a placé dans le groupe E, celui du Maroc, grand favori africain pour une place au soleil.

Les cinquante-quatre pays du Continent qualifiés pour les éliminatoires de la Coupe du monde 2026 ont été logés dans neuf groupes de six. Tel est le dénouement du tirage au sort intervenu le jeudi 13 juillet 2023 à Abidjan, en marge de la 45<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de la CAF (Confédération africaine de football). Les "sans-grades", plus nombreux, sont mêlés à treize anciens «Mondialistes». Le Congo, considéré actuellement comme l'un des plus faibles du continent, se trouve dans le groupe E. Il en découlera avec le Maroc, premier pays africain demi-finaliste d'une Coupe du monde (au Qatar, en 2022),



Les Diables-Rouges prendront le départ des éliminatoires de la Coupe du monde

la Zambie, la Tanzanie, le Niger et l'Erythrée. A condition de payer à Sébastien Migné sa dette avant le début des éliminatoires, en novembre prochain.

Au regard de ce tirage au sort, le Congo se ferait des soucis pour une place au soleil, car seul le premier du groupe ira automatiquement à la Coupe du monde. Depuis bientôt une décennie, il broie du noir, narquois et dépassé par tout. Pour tout dire, il ne fait plus peur, comme le vieux lion de la fable, à en juger par le nombre

de coups de pied reçus à la figure (synonyme d'éliminations répétées) sans vraiment réagir. Il est comme quelqu'un qui se contente de son glorieux passé et admire son nombril. Les autres travaillent, le surpassent et le dépassent.

L'échéance de 2026 devrait pousser les Congolais à travailler plus sérieusement. Les Diables-Rouges sont condamnés à saisir au vol tout ce qui peut les aider à revenir au top niveau, à progresser et se réconcilier avec leur public. Qu'importe la qualité des adversaires

à croiser sur le chemin de la Coupe du monde, le tout est d'y croire et de travailler.

Jean ZENGABIO

Groupe A: Egypte, Burkina Faso, Guinée Bissau, Sierra Léone, Ethiopie, Djibouti

Groupe B: Sénégal, RDC, Mauritanie, Togo, Soudan, Soudan du Sud

Groupe C: Nigeria, Afrique du Sud, Bénin, Zimbabwe, Rwanda, Lesotho

Groupe D: Cameroun, Cap Vert, Angola, Libye, Eswatini, Maurice

Groupe E: Maroc, Zambie, Congo, Tanzanie, Niger, Erythrée

Groupe F: Côte d'Ivoire, Gabon, Kenya, Gambie, Burundi, Seychelles

Groupe G: Algérie, Guinée, Ouganda, Mozambique, Botswana, Somalie

Groupe H: Tunisie, Guinée Equatoriale, Namibie, Malawi, Liberia, Sao Tomé et Principe

Groupe I: Mali, Ghana, Madagascar, RCA, Comores, Tchad.

FOOTBALL/DECES DE MAURICE ONDJOLET

## Le foot congolais perd une légende

L'ancien milieu de terrain international congolais de football s'est éteint à l'âge de 81 ans, dimanche 16 juillet à 14h00 à son domicile de Pointe-Noire. Il a construit sa légende au FC Abeilles et en équipe nationale. Capitaine lors de la finale des 1<sup>ers</sup> Jeux africains (1965), en remplacement de Bibanzoulou "Amoyen" expulsé en demi-finale, il en devint dix ans plus tard l'entraîneur et marqua les esprits en la qualifiant pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations-Ghana 1978.

C'est à une légende que le foot congolais dira adieu dans quelques jours. Maurice Ondjolet, plus connu par ses initiales "F.O.M." (prononcez FOM, qui veut dire Fontaine Ondjolet Maurice) peut se targuer d'avoir fait une formidable carrière de joueur au FC Abeilles (équipe qu'il a créée avec des parents en 1957 au quartier Mvoumvou) de Pointe-Noire et en équipe nationale (de 1962 à 1972) avec laquelle il a remporté la 1<sup>ère</sup> édition de la Coupe des Tropiques au Cameroun,



Maurice Ondjolet dans ses derniers jours

en 1962, et la médaille d'or des 1<sup>ers</sup> Jeux africains de 1965 à Brazzaville. Dans une équipe nationale congolaise accaparée par le clan brazzavillois on ne peut plus railleur, il n'était pas facile à un joueur de l'intérieur du pays de s'imposer. FOM réussit pourtant le tour de force d'être le premier «étranger» à briser ce mythe: l'équipe nationale n'est la chasse gardée de personne ! Il bravera tous les tabous et se fit admettre par sa grande classe dans ce cercle que l'on disait hermétiquement fermé.

A la fin de sa carrière, il embrasse définitivement la carrière d'entraîneur. Une fonction prédestinée pour lui, car en 1961 déjà, tout en étant joueur et capitaine modèle du FC Abeilles, il assure également le rôle d'entraîneur de l'équipe fondée par lui-même. Joueur-capitaine-entraîneur, dirait l'autre.

C'est à l'INS de Vincennes, en France, qu'il suit sa première formation d'entraîneur couronnée par l'obtention des diplômes de premier et deuxième degré d'antan. De retour au pays, il prend en charge la sélection du Kouilou jusqu'en 1974. En 1975, entraîneur respecté, il est appelé à parfaire ses connaissances en ex-RDA (République démocratique d'Allemagne), précisément à l'Ecole supérieure des sports (DHFK). Au bout de neuf mois, Ondjolet en sort major de sa promotion avec mention bien. Tout de suite, il se voit confier pour la première fois la charge de l'entraînement des Diables-Rouges. Avec lui, l'équipe nationale renaît de ses cendres. Le Congo revient des Premiers Jeux d'Afrique centrale, en 1976 à Libreville, au Gabon, avec la médaille d'argent au terme d'une finale épique perdue (2-3, après prolongation) face au Cameroun de Roger Milla et Thomas Nkono. Dans la foulée et sous ses ordres, le Congo se qualifie pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations-Ghana 1978.

Mais homme caractériel, FOM démissionne «pour des raisons personnelles» en 1979, de retour d'une tournée en Chine, en Roumanie et en Algérie. Il ne chôme pas longtemps. Tour à tour, FOM est sollicité par le CARA (1981 à 1982), l'Etoile du Congo (1982 à 1985) avec laquelle il empoche trois titres nationaux de champion. Mais de 1986 à 1990, il n'est pas heureux à la tête des Diables-Noirs, de l'AS Bantou et de l'AS Mbako. FOM se met momentanément en réserve. Il rebondit en 1985 à l'AS Cheminots de Pointe-Noire, qu'il mène aux titres régional et national, avant de revenir à ses vieilles amours, le FC Abeilles en qualité de directeur technique. Jusqu'au jour où la FECOFOOT le nomme directeur technique national, en décembre 2002.

Maurice Ondjolet est, certes, né le 28 novembre 1942 à Brazzaville, mais il a passé l'essentiel de sa vie dans la capitale économique. Il n'avait que cinq mois quand son père, maraîcher, s'y est installé.

FOM s'appelle en réalité Ondzola, le nom de son père. L'auteur de la déformation de son nom originale est son maître, à l'école urbaine de Pointe-Noire. Il n'avait que 6 ans, et le nom Ondjolet est resté. Et comme tous les enfants, FOM a fait du football son violon d'Ingres. Et ce fut un homme-orchestre. Pour ceux qui l'ont vu jouer, ce fut tout à tour un «porteur d'eau» et un «dynamiteur» d'attaques adverses, milieu de terrain offensif balançant entre le rôle de constructeur, de celui de créateur et les élans de buteur. C'est pourquoi il se fit attribuer en 1958, le surnom de Fontaine, le Français qui cette année-là, avait placé le record de meilleur buteur de la Coupe du monde à 13 buts.

Adieu, FOM !

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

### VIE ASSOCIATIVE

#### Brazza vétérans basket-ball: du sport à la solidarité



Le don fait aux jeunes basketteurs de Mouyondzi

D'anciens basketteurs se retrouvent un jour pour réfléchir sur les moyens de briser et la solitude et l'éloignement de membres si proches hier.

Ainsi, ils optent pour une séance d'entraînement hebdomadaire en fin de semaine au gymnase du Stade d'Ornano. Au lieu de simples retrouvailles pour plaisanter et boire un coup, ils sont convaincus d'avoir encore de beaux restes à faire valoir, par exemple promouvoir le basket d'élite. De même le basket-ball intergénérationnel. Ainsi naît en janvier 2018 l'association Brazza vétérans basket-ball. D'autres anciens, arbitres, officiels de table de marque, des basketteurs brazzavillois résidant désormais en France, en Afrique du Sud et au Cameroun, et des étrangers installés dans la capitale s'y ajoutent.

Basket loisir, tout marche à merveille. Et le groupe s'agrandit. De nouvelles idées nais-

sent, naturellement. Qui nécessitent la mise en place d'un bureau que préside, depuis, le colonel Antoine Moukili. Le siège est fixé au Gymnase Michel d'Ornano.

A l'activité sportive au départ, se greffe l'action sociale aujourd'hui. Mais il faut des ressources. Quelques projets sont initiés: par exemple l'acquisition des terres pour les activités agricoles de l'association. C'était le 28 mai dernier à Kingoma, un district de Madingou, dans le département de la Bouenza. Le lendemain, l'association faisait un don de vivres et de matériels à l'orphelinat de Mouyondzi, en plus des équipements sportifs aux jeunes basketteurs de la localité.

Avec une cinquantaine de membres, Brazza vétérans basket-ball est l'une des associations de «vieilles gloires» les mieux structurées du pays, et des plus dynamiques.

G.-S.M.

### TENNIS

#### 32 jeunes à la conquête des points ATP à Brazzaville

Des tennismen venus de plusieurs pays du monde participent jusqu'au 30 juillet prochain à la deuxième compétition ITF de l'année, dénommée «M25 ITF World Tennis Tour», organisée dans la capitale congolaise. Ce tournoi, réservés aux seniors, est doté d'une prize money de 25.000 dollars.



Le Pôle tennis de Brazzaville qui abrite la compétition

Depuis mardi 18 juillet dernier, les courts du Pôle Tennis de Brazzaville revivent au rythme de la petite balle jaune. Pour la première semaine, ce sont en tout 32 jeunes garçons venus de 18 pays du monde qui s'affrontent à l'occasion de ce rendez-vous de la jeunesse que les dirigeants de la FECOTEN (Fédération congolaise de tennis) espèrent devenir annuel. En attendant d'autres joueurs annoncés pour la seconde étape de cette édition. Comme l'ITF J30 organisé en juin dernier, celui-ci se dispute aussi en deux étapes d'une semaine chacune.

La première étape a lieu jusqu'au dimanche 23 juillet, la seconde, du 25 au 30 juillet.

«C'est une chance pour nous d'accueillir un tournoi doté de 25.000 dollars. Ça va nous permettre d'avoir plus de visibilité et de montrer à la face du monde qu'on peut organiser de très beaux événements. La preuve on a reçu 17 nations. Il y avait pratiquement 400 inscrits. On voit déjà qu'il y a un engouement qui se crée autour du tennis ici au Congo», s'est réjoui le directeur du tournoi, Henri Hugues Ngoulondélé.

Nous y reviendrons